

Guide des formatrices et formateurs

Pour un environnement urbain sécuritaire

Formation en aménagement sécuritaire



Montréal - Mars 2004

CAFSU

Comité d'action femmes et
sécurité urbaine

COMITÉ D'ACTION FEMMES ET SÉCURITÉ URBAINE
C.P. 8, Succursale B, Montréal (Québec) H3B 3J5
Tél. : (514) 396-3521 Courriel : cafsu@qc.aira.com



Femmes et ville

Montréal 

www.ville.montreal.qc.ca/femmesetville

Guide des formatrices et formateurs Pour un environnement urbain sécuritaire

Formation en aménagement sécuritaire

Conception du programme de formation

Sophie Paquin, consultante

Avec la collaboration de

Jean-René Marchand (CUM)

Comité de suivi

Anne Michaud (Femmes et ville/Ville de Montréal)

Marie-Claude Lemire (CAFSU)

Michel R. Magnan (Tandem Montréal)

Bernadette Blanc (Institut d'urbanisme, Université de Montréal)

Rédaction des guides pédagogiques

Sophie Paquin

Soutien technique pour le diaporama

Solange Noël (SPCUM)

Hélène Bélanger, consultante

Révision linguistique

Colette Langlois-Lacroix

Susie Lamarche

Conception graphique des guides

Turbine Graphique.ca

Ce guide a été élaboré à partir du contenu du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* de la Ville de Montréal, dans le cadre des activités du Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU), grâce à une subvention de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Pour information :



CAFSU

C.P. 8, Succursale B
Montréal (Québec) H3B 3J5
Téléphone: (514) 396-3521
Courriel: [cafsu@qc.aira.com]
Site internet: [www.cafsu.qc.ca]

Programme Femmes et ville

Direction du développement social
Service du développement culturel et
de la qualité du milieu de vie
800, boul de Maisonneuve Est, 3ième étage
Montréal, Québec, H2L 4L8
Téléphone: 514-872-6156 Télécopieur: 514-872-9848
Courriel: [anmicho@ville.montreal.qc.ca]

Table des matières

Renseignements pédagogiques	9
• Introduction	11
• But de la formation	12
• Objectifs généraux	12
• Formule pédagogique	12
• Matériel pédagogique	13
• Trousse des participantEs	13
• Horaire de la journée de formation	14
• Plan de formation	15
• Fonctionnement de la présentation <i>PowerPoint</i>	20
• Légende	20
Notes de cours	21
• Accueil et introduction	23
• Bloc 1 Sensibilisation générale	25
1.1 Jeu introductif: Quelques mises en situation	26
Leçon 1: Sensibilisation à la problématique de la sécurité et du sentiment d'insécurité en ville	27
1.2 Que veut-on dire par «sécurité urbaine»?	27
1.3 Les statistiques officielles de la criminalité: une vision partielle	27
1.4 L'insécurité: un phénomène mesuré	28
1.5 L'insécurité: une problématique de genre	29
1.6 La prévention: une solution durable qui s'articule en trois champs d'intervention	30
1.7 Des stratégies à multiples facettes	31
Leçon 2: Familiarisation aux interventions en matière de sécurité des femmes en ville	33
2.1 Les débuts: un travail de pionnières	33
2.2 Les marches exploratoires sur la sécurité des lieux	34
2.3 L'aménagement sécuritaire	34
2.3.1 La « lunette » du point de vue des femmes	35
2.4 Les fondements théoriques des six principes d'aménagement sécuritaire	36
2.4.1 Les concepts-clés	37
2.5 Des actions qui bonifient l'approche: le cas de Montréal	38
2.5.1 Montréal	38
2.5.2 Interventions en partenariat	39
2.5.3 Échanges à l'échelle internationale	39
2.6 Conclusion	39

• Bloc 2 - Sensibilisation à l'aménagement sécuritaire	41
Leçon 3: Familiarisation aux six principes d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes	41
3.1 Introduction	41
3.2 Les six principes d'aménagement sécuritaire	44
3.2.1 La signalisation	44
3.2.2 La visibilité	45
3.2.3 L'affluence	49
3.2.4 La surveillance formelle et l'accès à l'aide	50
3.2.5 L'aménagement et l'entretien des lieux	51
3.2.6 La participation de la communauté	53
3.3 Jeu: Trouvez-moi!	54
Leçon 4: Familiarisation à l'application des six principes d'aménagement sécuritaire à des lieux urbains précis	55
4.1 Les secteurs commerciaux	56
4.2 Les sites industriels	59
4.3 Les parcs et les voies cyclables	61
4.4 Les stationnements (dans les espaces résidentiels de haute densité)	64
4.5 Les stationnements (secteurs commerciaux, industriels et institutionnels)	66
4.6 Le stationnement incitatif	68
• Bloc 3 Applications dirigées	71
Leçon 5: Familiarisation aux dessins architecturaux	71
5.1 Quelques notions sur les représentations architecturales	71
5.2 Jeu: Voir entre les lignes	72
Leçon 6: Aménagement sécuritaire des sites sur plan: diagnostic et solutions ..	73
6.1 Projet métro Rosemont	73
6.1.1 Introduction	73
6.1.2 Le contexte	73
6.1.3 La démarche de consultation	74
6.1.4 Quatre rencontres de consultation	75
6.1.5 Principaux constats de l'expérience du métro Rosemont	76
6.1.6 Résultats du diagnostic de la sécurité au métro Rosemont	78
6.1.7 Jeu: Un, deux, trois, plan! (fiche de travail pour les exercices sur les projets urbains)	87
6.2 Projet urbain: Tunnel Georges-Vanier/Du Fort	91
6.2.1 Résultats du diagnostic de la sécurité au tunnel Georges-Vanier/Du Fort	91
6.2.2 Exercice: Un, deux, trois, plan! (fiche de travail pour les exercices sur les projets urbains)	93

Conclusion	97
Fiche d'évaluation de la formation en aménagement sécuritaire	100
Références	105
<i>Annexe 1: Déclaration de Montréal sur la sécurité des femmes</i>	109
<i>Annexe 2: Des yeux tout le tour de la tête</i>	115
<i>Annexe 3: Mythes et préjugés: cherchez l'erreur!</i>	121
<i>Annexe 4: Copie des diapositives du diaporama électronique</i>	137

Renseignements pédagogiques

Introduction

Depuis le début des années 90, la Ville de Montréal et le CAFSU ont conçu plusieurs outils et programmes d'activités pour promouvoir la sécurité des femmes en ville, qu'il s'agisse de guides, d'un répertoire, d'études ou d'avis. Pour plus d'information sur ces outils, nous vous invitons à consulter les sites Internet [www.ville.montreal.qc.ca] et [www.cafsu.qc.ca].

La prévention de la criminalité peut se faire en adoptant diverses approches. Le développement social, le travail policier et la prévention situationnelle sont les principaux champs d'intervention dans le domaine de la prévention des agressions et de l'augmentation du sentiment de sécurité dans les communautés urbanisées. L'aménagement sécuritaire se retrouve dans cette dernière catégorie; c'est l'optique retenue ici. Les lieux publics sont des espaces-cibles pour des interventions qui visent à améliorer la sécurité des personnes. Des mesures sont nécessaires pour améliorer le milieu bâti afin de réduire les possibilités d'agression, souvent facilitées par les composantes architecturales des constructions, mode d'organisation et l'agencement des usages. La Ville de Montréal s'est donc engagée dans un processus d'études et d'applications du concept d'aménagement sécuritaire du point de vue de la sécurité des femmes touchant plusieurs installations et espaces publics de son territoire.

Le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* — publié par la Ville de Montréal en 2002 et qui traite de l'aménagement sécuritaire d'un grand nombre de lieux urbains — a servi de base au contenu de cette formation sur l'aménagement sécuritaire.

Cette formation fait la synthèse des principales théories et pratiques en aménagement sécuritaire des lieux urbains. Elle cherche à rendre ces informations accessibles à un plus grand nombre de personnes. Il s'agit de familiariser les intervenants et la population à la démarche et aux principes d'aménagement sécuritaire qui pouvait réduire les occasions d'agressions et augmenter le sentiment de sécurité en ville.

Cette formation s'adresse aux éluEs et aux fonctionnaires municipaux. Elle s'adresse également aux partenaires institutionnels ou privés qui remplissent des mandats pour les municipalités (firmes-conseils, entrepreneurs) et qui, en raison de leurs rôles et responsabilités, souhaitent améliorer la sécurité et la qualité de vie de la population par des interventions sur le milieu bâti. Présentant des solutions concrètes pour l'aménagement des principaux lieux publics et offrant des pistes de réflexion pour enrichir la réglementation, cette formation veut aussi outiller les professionnels travaillant pour les entreprises, les ministères et autres organismes publics qui réalisent des projets ayant une incidence sur le bâti ou qui gèrent des édifices pouvant présenter des lacunes sur le plan de la sécurité, que ce soit pour leur personnel ou pour la population en général. Finalement, cette formation vulgarisée cherche aussi à donner aux groupes d'intérêt et à la population des balises pour mieux analyser l'environnement urbain en matière de sécurité et être ainsi en mesure d'intervenir lors des consultations publiques menées sur des projets d'aménagement.

La présente formation sur l'aménagement sécuritaire des espaces urbains constitue un outil pédagogique en aménagement, en urbanisme, en architecture et en ingénierie, tant à l'université et dans des collèges techniques que lors de sessions de perfectionnement professionnel.

But de la formation

Le but de cette formation est d'amener les intervenantEs à reconnaître un environnement urbain dont l'aménagement est déficient pour la sécurité des personnes et à proposer des solutions intégrant les principes de l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes. Ces principes se retrouvent dans le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* de la Ville de Montréal.

Objectifs généraux

- Sensibiliser les participantEs à la problématique de la sécurité des femmes en ville;
- Familiariser les participantEs aux solutions urbanistiques et architecturales susceptibles d'améliorer la sécurité des personnes dans les lieux publics urbains;
- Amener les participantEs à analyser les sites urbains en fonction de la sécurité personnelle: observation de l'environnement, diagnostic des lacunes dans l'aménagement, solutions possibles.

Formule pédagogique

Les activités pédagogiques consistent en :

- des exposés formels accompagnés de matériel visuel;
- des exercices faits à l'aide de plans et de photos;
- des périodes de témoignages;
- des périodes d'échange et de discussion.

Cette formule diversifiée, divisée en trois blocs, a pour but de sensibiliser les participantEs aux problématiques de sécurité urbaine et aux solutions possibles, tout particulièrement à celles émergeant des six principes d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes. D'autre part, elle vise à les rendre aptes à analyser les lieux urbains en fonction de la prévention des agressions et de l'augmentation du sentiment de sécurité, à leur permettre de proposer des solutions appropriées et à les outiller pour qu'ils puissent intégrer cette analyse dans leurs réflexions et leurs pratiques professionnelles et communautaires.

La formation est constituée de six leçons et dure environ six heures (9 h à 16 h45 avec deux pauses et quarante-cinq minutes pour le lunch).

Matériel pédagogique

Le matériel pédagogique des formatrices et formateurs est ainsi constitué :

- Un ordinateur portatif (à louer ou disponible sur les lieux de la formation);
- Un canon de projection et un tableau (à louer ou disponible sur les lieux de la formation);
- Le diaporama en *PowerPoint*;
- Le guide des formatrices et formateurs;
- Le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* de la Ville de Montréal;
- Un tableau mural avec feutres solubles à l'eau ou craies (si aucun tableau n'est disponible, une tablette de feuilles sur un chevalet avec des feutres non solubles à l'eau sera nécessaire);
- Des jeux et exercices (kit de « Trouvez-moi », matériel pour le « brise-glace »);
- Des photos et illustrations tirées du guide;
- Les plans de la station de métro Rosemont;
- Des plans de projets urbains;
- Des feuilles de papier;
- Des crayons de couleur, des ciseaux et du ruban gommé, un ruban-cache;
- Des cocardes ou des cartons pliés.

Trousse des participantEs

La trousse des participantEs contient :

- L'horaire de la formation;
- La liste des principes d'aménagement sécuritaire;
- Des fiches de travail pour les exercices sur les projets urbains;
- Un formulaire d'évaluation;
- Un dépliant du CAFSU et/ou de l'organisme hôte.

Horaire de la journée de formation


Heure	Activités
9 h – 9 h 30	Accueil et introduction (30 min) <ul style="list-style-type: none">• Présentation de la formation et de son déroulement (10 min)• Présentation des participantEs (20 min)
9 h 30 – 10 h 30	Bloc 1: Sensibilisation générale (1 h) <ul style="list-style-type: none">• Exercice (15 min)• Leçon 1: Sensibilisation à la problématique de la sécurité des femmes en ville (25 min)• Leçon 2: Familiarisation aux interventions à Toronto et à Montréal en matière de sécurité des femmes en ville (20 min)
10 h 30 – 10 h 45	Pause
10 h 45 – 12 h 10	Bloc 2: Sensibilisation à l'aménagement sécuritaire (1 h 25) <ul style="list-style-type: none">• Leçon 3: Familiarisation aux six principes d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes (70 min)• Exercice (15 min)
12 h 15 – 13 h	Lunch
13 h 00 – 13 h 35	Bloc 2: Sensibilisation à l'aménagement sécuritaire (35 min) <ul style="list-style-type: none">• Leçon 4: Familiarisation à l'application des six principes d'aménagement sécuritaire à des lieux urbains précis (35 min)
13 h 35 – 14 h 55	Bloc 3: Applications dirigées (première partie) (1 h 20 min) <ul style="list-style-type: none">• Leçon 5: Familiarisation aux termes et plans architecturaux (15 min) Exercices (15 min)• Leçon 6: Aménagement sécuritaire de sites sur plan: diagnostic et solutions• Exposé (15 min) et exercices (35 min) sur les deux projets urbains (métro Rosemont et tunnel Georges-Vanier/Du Fort (les 2 simultanément))
14 h 55 – 15 h 10	Pause
15 h 10 – 15 h 50	Bloc 3: Applications dirigées (suite et fin) Retour en groupe sur les exercices (40 min)
15 h 50 – 16 h 20	Conclusion <ul style="list-style-type: none">• Mise en commun des réflexions sur l'aménagement sécuritaire (20 min)• Évaluation de la formation (10 min)

Plan de la formation

Plan de la formation

Contenu détaillé

Accueil et introduction

 Durée : 30 minutes

Introduction

 **Objectif spécifique**

 **Contenu**

 **Exercice**

- Remise du cahier aux participantEs;
- Présentation de la formation et de son déroulement;
- Brève présentation des participantEs.

Note aux formatrices. La présentation du cours peut se faire avec le plan de cours en version papier et en version *PowerPoint*. Si la formation est donnée par deux personnes, il est suggéré d'alterner selon les divers blocs d'exposés et d'exercices.

1 Bloc 1 : Sensibilisation générale

 Durée : 1 heure

Leçon 1

 **Objectif spécifique**

Sensibiliser les participantEs à la problématique de la sécurité urbaine et au sentiment d'insécurité en ville.

 **Contenu**

- Des informations factuelles: quelques statistiques sur la peur, les agressions, etc.;
- Les diverses approches d'intervention;
- Les causes de l'insécurité urbaine.

 **Exercice**

Jeu: vérifier les perceptions et les connaissances des participantEs quant aux principales composantes de la sécurité des femmes en milieu urbain.

Leçon 2

 **Objectif spécifique**

Familiariser les participantEs aux interventions en matière de sécurité urbaine à Montréal.

 **Contenu**

- La nécessité d'une approche d'intervention à plusieurs facettes;
- Les réalisations en partenariat à Montréal.

 **Exercice**

Pause de 15 minutes

2 Bloc 2 : Sensibilisation à l'aménagement sécuritaire

▼ Durée : 2 heures

Leçon 3

Objectif spécifique

Familiariser les participantEs aux six principes d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes institués par la Ville de Montréal.

Contenu

- La sécurité des personnes : une préoccupation à intégrer aux pratiques en aménagement;
- Voir le site comme un tout : une nécessité en aménagement sécuritaire;
- Les six principes d'aménagement sécuritaire : principes et exemples.

Exercice

Jeu avec photos de sites « insécurisants », invitant les participantEs à identifier les éléments qui contribuent à l'insécurité.

Pause pour le lunch

Leçon 4

Objectif spécifique

Familiariser les participantEs à l'application des principes d'aménagement sécuritaire.

Contenu

- Application des principes d'aménagement sécuritaire à des types de lieux urbains précis.

Exercice

3 Bloc 3 : Applications dirigées

▼ Durée : 2 heures

Leçon 5

Objectifs spécifiques

- Familiariser les participantEs aux principaux termes utilisés en aménagement;
- Amener les participantEs à reconnaître les informations que renferme un plan.

Contenu

Exercice

Jeu sur les codes visuels des plans d'aménagement.

Bloc 3 : Applications dirigées (suite)

Leçon 6

Objectifs spécifiques

- Amener les participantEs à poser un diagnostic sur l'aménagement sécuritaire d'un site par l'examen de plans;
- Amener les participantEs à proposer des solutions pour améliorer la sécurité selon les six principes d'aménagement sécuritaire.

Contenu

Exercices (50 min)

1) Métro Rosemont


- Exposé du projet de la station de métro Rosemont (démarche et aménagement sécuritaire);
- Travail en petits groupes (métro Rosemont);
- une partie des groupes analyse les plans de la première version du projet de rénovation de la station de métro Rosemont. Chaque équipe analyse le site selon tous les principes et présente ensuite un des principes en grand groupe;
- une autre partie des groupes analyse les plans de la version finale du projet de rénovation du métro Rosemont et suit la même méthode.

2) Projet urbain

- Exposé du projet urbain tunnel Georges-Vanier / Du Fort;
- Travail en petits groupes : analyse des plans selon la méthode précédente.

Pause de 20 minutes

Bloc 3 (suite et fin)

 Durée : 40 minutes


 Objectif spécifique

 Contenu

 Exercice

- Mise en commun des exercices en grand groupe: chaque équipe présente à tour de rôle un des principes. Le groupe peut compléter au besoin.

Conclusion

 Durée : 30 minutes

 Objectif spécifique

 Contenu







 Exercices

- Mise en commun des réflexions sur l'aménagement sécuritaire;
- Questionnaire d'évaluation sur la formation (contenu et moyens pédagogiques).

Fonctionnement de la présentation *PowerPoint*

- 1) Brancher le projecteur à l'ordinateur et démarrer les deux appareils.
- 2) Insérer le cédérom. Si l'ordinateur n'est pas assez puissant en mémoire vive, vous devrez copier le fichier sur le disque dur. Installez-le dans **c:/temp**. Toutefois, cette procédure ne devrait pas être nécessaire ;
- 3) Ouvrir le logiciel *PowerPoint* (version 97). Si la version du logiciel est *PowerPoint 2002*, vérifier l'affichage du montage visuel avant la formation ;
- 4) Ouvrir le fichier de la formation (sur le cédérom) ;
- 5) Si le fichier de la formation a été copié sur le disque dur de l'ordinateur, veuillez l'effacer après la période de formation en cliquant sur son nom et sur **Supprimer**.

Légende

-  Objectif spécifique
-  Contenu
-  Exercice
-  Références
-  Diapo
-  Durée

Notes de cours

Accueil et introduction en bref

Heure	Activités
9 h – 9 h 30	Accueil et introduction (30 min) <ul style="list-style-type: none">• Remise du cahier aux participantEs• Présentation de la formation et de son déroulement (10 min)• Présentation des participantEs (20 min)

Accueil et introduction

Durée: 30 minutes

Diapos 1 à 14

1) Présentation de la formation et de son déroulement et remise du cahier aux participantEs
(durée 10 minutes):

- Les formatrices et formateurs se présentent;
- Décrire le plan de la formation (objectifs, contenus et déroulement);
- Énumérer rapidement le contenu de la trousse des participantEs.

2) Présentation des participantEs (brise-glace)
(durée 20 minutes):

- Les participantEs inscrivent leur nom sur un carton ou une cocarde;
- Les participantEs se regroupent deux à deux et se présentent brièvement en fournissant les renseignements suivants: nom et organisme d'affiliation, expériences professionnelles de la sécurité urbaine, lieu qui leur semble le plus insécurisant dans la ville;
- Ensuite, lors d'un tour de table, chaque personne présente son partenaire au groupe.

Bloc 1 en bref

Heure	Activités
9 h 30 – 10 h 30	Bloc 1 : Sensibilisation générale (1 heure) <ul style="list-style-type: none">• Exercice (15 min)• Leçon 1: Sensibilisation à la problématique de la sécurité des femmes en ville (25 min)• Leçon 2: Familiarisation aux interventions à Toronto et à Montréal en matière de sécurité des femmes en ville (20 min)
10 h 30 – 10 h 45	Pause

1 Bloc 1 : Sensibilisation générale

Durée : 1 heure

Diapos 15

1.1 Jeu (Cette leçon débute par un exercice)
(durée 15 minutes)

Jeu sur les perceptions et les connaissances des participantEs quant aux principales composantes de la sécurité des femmes en milieu urbain.



1.1 > Jeu introductif

Quelques mises en situation pour sensibiliser à la sécurité urbaine et aux différences de genre

Utilisez les exercices qui se trouvent à l'annexe 2 et ajustez, selon les participantEs, le contenu de votre activité de sensibilisation.



Voir « Des yeux tout le tour de la tête »

J'accuse la peur. Actes de la Conférence montréalaise sur les femmes et la sécurité urbaine, 30 mars 1992. Secrétariat d'État (Programme promotion de la femme) et TANDEM MONTRÉAL



Voir « Mythes et préjugés »

Michaud, A. & Chappaz, M. pour le Comité d'action femmes et sécurité urbaine. *Fiche no 3*. Boîte à outils du CAFSU. Montréal: CAFSU. 2001 ;
Belleau, J. & Noël, L. *Guide des formatrices et formateurs. Formation intersectorielle sur la sécurité des femmes «De la dépendance à l'autonomie»*. Montréal: Table de concertation en matière de violence conjugale, Comité d'action femmes et sécurité urbaine, Table de concertation en matière d'agression à caractère sexuel - Région de Montréal. 2001.

Conclusion et sollicitation de témoignages

- On découvre qu'il y a encore plusieurs mythes et préjugés qui circulent sur la sécurité des femmes. On a donc tout intérêt à établir des dialogues et à travailler ensemble afin de détruire ces préjugés ;
- De même, on constate la surprenante diversité et la quantité des situations « ordinaires » qui créent de l'insécurité chez les femmes. On comprend alors la force et l'étendue de l'insécurité des femmes en ville ;
- L'aménagement sécuritaire des lieux permet de réduire les occasions d'agression et d'augmenter le sentiment de sécurité ;
- Combien parmi vous sont inquietEs pour leur sécurité dans un lieu public ?
- À quoi attribuez-vous votre crainte ou votre malaise ?

Leçon 1

Sensibilisation à la problématique de la sécurité et du sentiment d'insécurité en ville

Contenu de l'exposé

Durée : 25 minutes

1.2 > Que veut-on dire par « sécurité urbaine » ?

Diapos 16 et 17

Le but de cette formation est de vous outiller afin d'améliorer la sécurité urbaine par l'aménagement sécuritaire des lieux publics et semi-privés. Mais, avant d'aller plus loin, que veut-on dire par sécurité urbaine et prévention de la criminalité ?

Prévenir la criminalité pour améliorer la sécurité urbaine, c'est mobiliser notre capacité collective à prévenir la violence, à réduire la criminalité et à diminuer le sentiment d'insécurité en « *agissant sur les facteurs qui la déterminent, soit les circonstances et l'environnement dans lesquels sont commis les délits, ou, encore, sur les facteurs contemporains qui prédisposent à la criminalité* » [définition adaptée du Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité (1999) et du ministère de la Sécurité publique (2001)].

- La première facette : la criminalité et la violence. Réduire les actes de violence et les actes criminels dans les lieux publics ;
- La deuxième facette : le sentiment d'insécurité. Indissociable de la problématique de la sécurité urbaine, il entraîne des conséquences négatives se rapprochant des conséquences d'un acte criminel authentique (inquiétude, restriction des activités, isolement, etc.).

1.3 > Les statistiques officielles de la criminalité : une vision partielle

Diapo 18

Il n'est pas vraiment pertinent de corrélérer le sentiment d'insécurité aux statistiques officielles de la criminalité pour justifier le sentiment d'insécurité. Les recherches ont démontré que ce lien est ténu et fluctuant (Skogan, 1981). La victimisation dépend par ailleurs de l'exposition à la criminalité : comme les femmes sortent moins à cause de leur sentiment d'insécurité, elles sont moins victimisées (Balkin, 1978). De plus, les statistiques criminelles sont descriptives et n'offrent pas d'explication

quant aux causes et conséquences de l'insécurité. Les larges sondages sur l'insécurité font de même lorsqu'ils ne comportent pas de questions spécifiques en ce sens. C'est pourquoi, on privilégie de plus en plus les enquêtes qualitatives qui permettent de dépasser l'aspect descriptif et d'approfondir la compréhension des processus de l'insécurité.

Les statistiques donnent donc une lecture intéressante mais partielle du phénomène, car des problèmes subsistent quant à la composition et la compilation des statistiques officielles :

- Tous les crimes ne sont pas rapportés (agression sexuelle, intimidation sur rue, crimes entre gens qui se connaissent) ;
- Tous les actes insécurisants n'entrent pas dans la catégorie « crime », bien qu'ils aient une influence sur le sentiment de sécurité (harcèlement, incivilités).

1.4 > L'insécurité : un phénomène mesuré

 Diapo 19

Le sentiment d'insécurité dans les lieux urbains est un phénomène qu'on peut évaluer en tant que tel. Il peut être estimé, sans être inféré, à partir des statistiques criminelles ou des enquêtes de victimisation. Les enquêtes quantitatives à large échelle sont, malgré tout, privilégiées. Voici quelques données montréalaises récentes (tableau sur la présentation *PowerPoint*).

Le sentiment d'insécurité des personnes, le soir, seul(e), dans leur quartier

Service de police de la région de Montréal 1997		Communauté urbaine de Montréal Gallup - 1996	
Peur en ville - Montréal		Peur en ville - Montréal	
H	F	H	F
22 %	57 %	15 %	50 %

Il faut pouvoir compter sur des données ventilées selon les sexes. Par exemple, si un sondage vous dit que 35 % de la population a peur de se promener seule le soir, cela ne correspond pas à la réalité, à savoir, 10 % des hommes et 60 % des femmes disent ressentir cette insécurité. Refusez les sondages et les méthodes de cueillette de données qui n'utilisent pas les données ventilées selon les sexes.

1.5 > L'insécurité: une problématique de genre

Diapo 20



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal: Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.15.

- 1) Les femmes se disent plus souvent anxieuses que les hommes en ville. La différence est frappante. L'insécurité des femmes en ville est donc un fait social qui exige des interventions appropriées.
- 2) On parle de prévention de la criminalité, mais on sait que ce ne sont pas seulement les actes criminels, déterminés par la loi, qui suscitent l'insécurité. Des géographes et des sociologues féministes ont conduit des recherches qui montrent, entre autres, que plusieurs petits actes (exemple: une femme est assise dans un parc pour lire et un homme vient s'asseoir à côté alors que d'autres places sont disponibles; le harcèlement sexuel; le rôdage) font peur et laissent souvent l'impression d'être face à un risque d'agression.
- 3) Qu'est-ce qui peut expliquer cette vulnérabilité des femmes à l'insécurité urbaine ?
 - Les femmes sont les principales victimes de certains types de crimes traumatisants, comme les agressions sexuelles;
 - L'éducation et la socialisation particulières des filles accentuent leur sentiment de vulnérabilité (passivité, ne sait pas se défendre); les rôles sexuels stéréotypés (la place des femmes est dans la sphère privée et celle des hommes dans la sphère publique); d'où « risque » lorsque les femmes ne sont pas à « leur place », par exemple dans les lieux publics, le soir;
 - Les inégalités entre les hommes et les femmes, favorisent la violence, accentuent le sentiment de vulnérabilité personnelle et entraînent pour les femmes des conditions socio-économiques plus précaires;
 - La violence véhiculée par les médias, etc..

1.6 > La prévention : une solution durable qui s'articule en trois champs d'intervention



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.14.

La prévention des agressions apparaît comme la solution la plus durable et la plus économique (en coûts humains et monétaires) à moyen et long termes. On peut intervenir en matière de prévention en sécurité urbaine dans plusieurs champs d'intervention et de manière variée. On reconnaît habituellement trois grandes façons d'intervenir en prévention de la criminalité en milieu urbain :

Diapo 21

- **La prévention situationnelle**

Il s'agit ici de prévenir les situations de violence avant qu'elles ne se produisent. Réduire les occasions d'agression en modifiant l'aménagement physique des lieux qui favorisent leur perpétration, est un bon instrument de prévention. Les interventions par voie d'aménagements sécuritaires (ex. : réduction des cachettes, amélioration de l'éclairage) et de contrôle des incivilités physiques (ex. : élimination des traces du vandalisme) et sociales (ex. : contrôle de la consommation d'alcool dans les lieux publics) font partie de ce champ. À cet effet, on élabore des guides d'aménagement, des guides de marches exploratoires, des formations spécialisées, des politiques visant à améliorer la sécurité dans les lieux publics. En Europe, il y a même des métiers qui se développent en regard de la prévention situationnelle.

- **Le développement social**

Le développement social regroupe un ensemble d'interventions qui peuvent favoriser la prévention du crime en mettant en place de meilleures conditions de vie pour la population. Selon la Commission nationale australienne sur la violence, qui a analysé les enquêtes de plusieurs pays sur le sujet, six facteurs contribuent à produire et perpétuer la violence : la famille comme milieu de violence ; le renforcement social de la violence ; les inégalités économiques ; les inégalités entre les sexes ; l'anomie culturelle ; l'alcool et les toxicomanies.

Parmi les moyens dont disposent les acteurs du champs social, des programmes d'intervention visent le renforcement des capacités des femmes à faire face aux agressions, (par exemple, les cours d'autodéfense pour femmes). D'autres travaillent avec les victimes, les aident à s'en sortir et à éviter d'autres situations similaires (centres pour victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale). On y reconnaît l'*empowerment* des femmes comme essentiel (capacités à se défendre, renforcement du respect de soi).

D'autres programmes cherchent à renforcer la cohésion locale et le sentiment d'appartenance de la communauté locale (résidants, commerçants, intervenants communautaires et

institutionnels) afin de susciter des interactions sociales régulières, une responsabilisation communautaire et un contrôle social informel plus grand face aux actes déviants. Ces programmes ont souvent un impact positif sur la qualité de vie dans les quartiers. Pensons aux activités du programme Tandem-Montréal.

• Les interventions pénales et judiciaires

Cette approche est centrée sur le contrôle de l'agresseur. Les stratégies habituellement retenues sont les interventions policières et les politiques et programmes reliés au système de justice. Souvent associées à la répression du crime, elles jouent quand même un rôle préventif en diminuant les possibilités d'actes criminels par des actions directes sur les criminels eux-mêmes.

En sécurité urbaine, il y a une diversité d'intervenants, des approches philosophiques et d'intervention diverses, et des moyens d'action variés (selon le pouvoir, la légitimité et les ressources des intervenants). Par ailleurs, les organismes qui œuvrent dans le domaine de la prévention de la criminalité ne sont pas des univers fermés. Ils peuvent développer plusieurs perspectives d'intervention et collaborer entre eux pour améliorer la sécurité des femmes et de l'ensemble de la population.



Michaud, A. & Chappaz, M. pour le Comité d'action femmes et sécurité urbaine. *Fiche no 6.* Boîte à outils du CAFSU. Montréal: CAFSU. 2001.



Paquin, S. *Guide d'aménagement. pour un environnement urbain sécuritaire.* Montréal: Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.19.

1.7 > Des stratégies à plusieurs facettes

La sécurité des personnes: une démarche collective qui nécessite une approche à plusieurs facettes avec des intervenants multiples



Diapos 22 et 23


La sécurité des personnes : une démarche collective qui nécessite une approche à plusieurs facettes avec des intervenants multiples. Comme on peut s'en douter, les approches d'intervention pour la sécurité des femmes n'ont pas toutes la même façon de réaliser leurs objectifs de prévention. Contrairement à l'approche segmentée et cloisonnée qui a longtemps dominé, les problèmes de sécurité urbaine ont, maintenant, de plus en plus tendance à être traités de façon collective, par plusieurs organismes travaillant en synergie. Le partenariat entre intervenants de différents secteurs pour l'élaboration de politiques et de programmes de sécurité urbaine est identifié comme un des procédés organisationnels les plus pertinents à l'amélioration de la sécurité des personnes.


La sécurité urbaine doit aussi interpeller la société civile. Les groupes d'intérêt doivent se mobiliser pour participer aux consultations sur des projets modifiant le cadre bâti, et amorcer la discussion avec les autorités locales sur les questions d'aménagement et d'urbanisme. Les groupes de femmes, les groupes communautaires et des intervenants locaux sont appelés à participer à la gouvernance en matière de sécurité urbaine.

Vous aurez donc à travailler avec différents intervenants qui ne seront pas outillés de la même façon pour faire de l'aménagement sécuritaire. Le regroupement d'intervenants d'horizons différents et leur association au sein de projets communs de sécurité urbaine font d'ailleurs apparaître le besoin d'intervenants centraux capables de rassembler les acteurs sociaux et de canaliser les forces de la société civile. Les municipalités sont bien placées pour rassembler les intervenants autour d'un diagnostic et d'une recherche de solutions.


Leçon 2

Familiarisation aux interventions en matière de sécurité des femmes en ville

 Contenu de l'exposé

 Durée : 20 minutes

2.1 > Les débuts : un travail de pionnières

 Diapo 24



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville) 2002, p.15 à 18.

À Toronto, dès 1989, le METRAC (Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children) a élaboré les premiers principes de base de l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes. Visant à réduire les occasions d'agression et augmenter le sentiment de sécurité, ces principes sont basés sur une approche de participation des femmes à titre de professionnelles de l'aménagement, de représentantes de groupes ou de simples citoyennes. Ces paramètres de la sécurité ont pu être formulés grâce à des marches exploratoires dans les lieux publics de la ville de Toronto. La méthode des marches exploratoires (Safety Audits) a été élaborée dans un cadre de participation active des femmes à l'analyse de leur environnement urbain. D'ailleurs, la méthode originelle de marches exploratoires est demeurée presque inchangée. Ainsi, ces pionnières ont élaboré des principes d'aménagement qui maximisent la sécurité des femmes en partant de leur vécu et de leur savoir.

Ensuite, une démarche de concertation a prévalu avec les groupes de femmes et les institutions publiques pour améliorer concrètement la sécurité des usagères et de l'ensemble de la population dans les lieux urbains.

2.2 > Les marches exploratoires sur la sécurité des femmes

- 1) Il s'agit d'une méthode simple et efficace élaborée par les femmes, qui n'exige aucune connaissance spécialisée et peu de moyens techniques ou financiers;
- 2) Un groupe de 10 à 20 personnes, aidé par des animatrices, sillonnent des lieux urbains et analyse la sécurité dans ces lieux selon une grille de six principes d'aménagement fondamentaux (il existe des guides à cet effet comme ceux de Montréal et d'Ottawa);
- 3) Une liste des problèmes est dressée, de même que les solutions proposées pour améliorer la sécurité des lieux. Cette liste de recommandations est ensuite envoyée aux instances appropriées: municipalité, propriétaire privé, etc;
- 4) Les marches exploratoires proposent une méthode d'analyse des espaces urbains pour en évaluer la sécurité (donc pour réduire les occasions d'agressions);
- 5) Elles favorisent l'*empowerment* des femmes en leur permettant d'apprécier les forces de l'environnement urbain et de s'approprier l'espace public sans crainte.

2.3 > L'aménagement sécuritaire



Les buts poursuivis dès le départ et qui sont encore au cœur de l'approche de l'aménagement sécuritaire intégrant une vision de genre, sont :

- 1) La réduction des occasions d'agression envers les personnes dans les lieux publics;
- 2) L'augmentation du sentiment de sécurité des femmes et de l'ensemble de la population :
 - des lieux qui recèlent moins de potentiel d'agression (bien éclairés) augmentent le sentiment de sécurité;
 - des lieux qui recèlent moins de potentiel d'agression sont plus fréquentés, donc plus sécuritaires;
 - des lieux qui recèlent moins de potentiel d'agression sont plus utilisés par les femmes, ce qui augmente leur présence, leur visibilité et contribue globalement à leur *empowerment*.

L'approche présentée aujourd'hui

- 1) Une approche qui s'est raffinée et améliorée depuis ses débuts.
- 2) Les fondements de l'approche seront détaillés dans les diapositives suivantes. Toutefois, on peut les mentionner rapidement:
 - La Prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM);
 - L'expertise féminine et une approche participative (qui s'est réalisée en partenariat).
- 3) Conclusion: une synthèse des principaux paramètres de la prévention du crime par l'aménagement du milieu, de l'expertise des femmes et des expériences pilotes à Montréal.

Les buts poursuivis sont la réduction des occasions de violence et l'augmentation du sentiment de sécurité.

2.3.1 > La « lunette » du point de vue des femmes

Diapo 27



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal: Ville de Montréal (Femmes et ville) 2002, p.15 à 18.

- Tout cela part de la « lunette » d'analyse des femmes. Pourquoi ?

Cela semble assez inusité de partir du point de vue des femmes sur la sécurité pour élaborer toute une grille d'analyse de la ville. Voyons pourquoi...

- Expertise des femmes qui profite à tout le monde.

En effet, les femmes sont des expertes quotidiennes de la sécurité parce qu'elles sont plus à l'affût des éléments porteurs d'insécurité dans les endroits publics. Nous avons vu plusieurs réponses qui expliquent cette réalité (comme on l'a vu dans les pages précédentes: principales victimes des agressions sexuelles, socialisation particulière des filles, etc.)

Note: demander le degré d'adhésion au groupe présent à l'énoncé.

- Ainsi, depuis longtemps, les femmes ont développé une vigilance quant à leur sécurité lorsqu'elles utilisent les espaces publics.
- Une pour tous, tous pour une (ville sécuritaire pour tout le monde)

C'est en raison de la réalité de l'insécurité pour les femmes et de leur expertise à ce sujet, qu'il est apparu judicieux de partir du point de vue des femmes pour définir des principes d'aménagement urbain. Ces principes d'aménagement qui augmentent la sécurité des lieux assurent aussi une meilleure sécurité pour l'ensemble de la population.

On note des effets généralisables. De fait, on constate que, si les lieux publics deviennent sécuritaires pour les femmes, s'ils présentent moins de caractéristiques «à risque», ils deviennent également sécuritaires pour l'ensemble de la population (personnes âgées, enfants, personnes handicapées, etc.) et c'est tout le monde qui en profite !

C'est aussi pourquoi tout le monde peut utiliser cette approche de la sécurité des personnes (pas juste une affaire de femmes).

C'est donc une approche innovatrice qui vise la prévention situationnelle. Toutefois, plus que les autres, l'approche proposée ici mise sur la participation active des femmes et de l'ensemble de la communauté à la sécurité des personnes.

- Y aurait-il plusieurs approches en prévention situationnelle ?

Il y a différentes approches qui contribuent à la sécurité dans les lieux publics et peuvent aussi, à différents niveaux, diminuer le sentiment d'insécurité. Toutefois, les approches en aménagement sécuritaire visent la réduction des occasions d'agression, mais ne cherchent pas toutes à diminuer la perception de la violence, facteur important du sentiment d'insécurité.

De plus, parmi les différentes approches en prévention situationnelle, l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes contribue le plus au développement des moyens d'action et à l'autonomie des femmes et de la population, en ne réservant pas le Savoir aux seuls professionnels.

2.4 > Les fondements théoriques des six principes d'aménagement sécuritaire : la prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM)



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.14.

- La prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM ou CPTED en anglais) et l'aménagement sécuritaire par la réduction des occasions d'agression cherchent à diminuer les possibilités de crime par des interventions sur l'environnement physique. On retrouve diverses tendances parmi les pratiques, méthodes et programmes, mais toutes s'accordent sur l'incidence de l'urbanisme et de l'architecture sur la prévention du crime et de l'insécurité.
- En 1998, en Afrique du Sud, la *Division des technologies du bâti* et l'*Institut pour les études sur la sécurité* ont conçu un guide d'aménagement qui s'inscrit dans ce mouvement. En 2002, la Ville de Montréal a publié un guide d'aménagement sécuritaire dans cette même optique.
- De façon générale, la PCAM se base :
 - > sur certains principes mis au point par les espaces dissuasifs (Newman, 1972);
 - > sur certains principes mis au point par l'approche de réduction des occasions (Clarke, 1992).

2.4.1 > Les concepts-clés

Diapo 28


- La surveillance informelle des espaces publics, d'où l'importance de la visibilité et de l'achalandage. Il peut s'agir de maximiser la visibilité par fenêtres et par achalandage. Cette notion de surveillance vient de la réflexion de Jane Jacob (1963) sur les « yeux de la rue » comme facteur rehaussant significativement la sécurité.
- La délimitation claire des espaces privés et publics, afin de favoriser un sentiment d'appartenance et de propriété, qui peut se traduire par une plus grande surveillance informelle, un accès à l'aide et une inhibition des comportements criminels chez le prédateur. Cette séparation apparente (symbolique ou concrète) permet de délimiter de façon claire et non équivoque la structure hiérarchique des espaces. Elle donne une image claire aux étrangers en leur signifiant qu'ils sont des intrus. Ainsi, des interventions sur la délimitation entre les jardins et les voies piétonnières, la hauteur des édifices et le nombre d'appartements par porte d'entrée sont des exemples. Les zones de transition pourraient être deux marches devant un portique, un éclairage particulier.

Diapo 29

Le CAFSU propose un modèle global d'intervention qui place les femmes au centre de l'action et qui met en oeuvre une série de mesures pour améliorer la sécurité des femmes, ce qui profitera indirectement à l'ensemble de la population.

- La territorialité, soit l'attitude provoquée par la configuration du bâti, amenant à se sentir une responsabilité face à cet espace, et à fournir de l'aide si quelqu'un en a besoin.
- La réduction de l'accès aux îlots de voisinage pour éloigner les gens qui n'y ont pas affaire. Ce principe est peu utilisé dans l'approche proposée ici. Il permet toutefois de réduire les crimes contre les biens (qui insécurisent aussi la population), mais peut toutefois devenir le principe de base d'une approche de communauté fermée (ex. : USA et Mexique).
- Éliminer les cachettes ou les traiter pour réduire leur potentiel de risque (surveiller une victime potentielle sans être vu ou amener sa victime). L'isolement de la victime aux prises avec le prédateur peut augmenter la violence de l'agression.
- Bien entretenir les lieux publics pour éviter les signes de dégradation qui laissent présager un manque d'intérêt et de surveillance.

2.5 > Des actions qui bonifient l'approche : le cas de Montréal

 Diapos 30 à 37



Michaud, A. & Chappaz, M. pour le Comité d'action femmes et sécurité urbaine. *Fiche no 1*. Boîte à outil du CAFSU. Montréal : CAFSU. 2001.



Voir également document no 31 de la Boîte à outils CAFSU.



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.15 à 18.

2.5.1 > Montréal

- À la Ville de Montréal, depuis le début des années 90, plusieurs projets ont vu le jour dans le cadre des travaux du comité inter-services Femmes et ville.
- Des guides d'aménagement sécuritaire de certains lieux urbains spécifiques (stationnements, ensembles résidentiels, ponts, tunnels et viaducs, équipements récréatifs), de même qu'un guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville (guide de marches exploratoires) ont été publiés et diffusés. Ils visent à sensibiliser les professionnels et les intervenants municipaux à l'aménagement sécuritaire.
- La Ville de Montréal, via Tandem-Montréal et le programme Femmes et ville, a aussi collaboré à des projets de partenariats entre des institutions, les groupes de femmes et les organismes communautaires. Une centaine de marches exploratoires ont été effectuées dans différents lieux de la municipalité par ces groupes.

2.5.2 > Interventions en partenariat

- Comité régional CAFSU (formé en 1992);
- Diffusion par le CAFSU des critères d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes lors d'une vaste campagne de sensibilisation (60 000 dépliants et affiches dans le métro/abribus);
- Comités locaux intersectoriels sur la sécurité des femmes (depuis 1995):
 - > Comité Femmes et sécurité de la Petite Patrie;
 - > Comité « J'aime le Plateau, c'est sûr ! » (Plateau Mont-Royal);
 - > Comité sécurité des femmes de Montréal-Nord.
- Application des critères d'aménagement sécuritaire à la rénovation des stations de métro

2.5.3 > Échanges à l'échelle internationale

Les échanges de pratiques et de connaissances ont culminé le 2 mai 2002 par la tenue à Montréal du « 1^{er} séminaire international sur la sécurité des femmes ».



Déclaration de Montréal sur la sécurité des femmes (annexe 1)

Les actes du séminaire international sur la sécurité des femmes à l'adresse suivante :
[www.femmesetville.org]

2.6 > Conclusion

Jusqu'ici, les moyens pour concrétiser l'approche ont été les marches exploratoires, des guides techniques, des projets d'aménagement urbain expérimentaux et des activités de consultation et de concertation lors de projets de réaménagement urbain. Ces activités permettent aux groupes et à la population de faire connaître leurs besoins, mais également leurs solutions pour une ville sécuritaire. Cela améliore l'autonomie et la participation, et contribue à la démocratie locale.

Pause de 15 minutes

Bloc 2 en bref

Heure	Activités
10 h 45 – 12 h 10	Bloc 2 : Sensibilisation à l'aménagement sécuritaire (1 h 25) <ul style="list-style-type: none">• Leçon 3 : Familiarisation aux six principes d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes (70 min)• Exercice (15 min)
12 h 15 – 13 h	Lunch
13 h 00 – 13 h 35	Bloc 2 : Sensibilisation à l'aménagement sécuritaire (35 min) <ul style="list-style-type: none">• Leçon 4 : Familiarisation à l'application des six principes d'aménagement sécuritaire à des lieux urbains précis (35 min)

2 Bloc 2 : Sensibilisation à l'aménagement sécuritaire

☑ Durée: 1 heure 25 minutes (première partie)

Leçon 3

Familiarisation aux six principes d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes

■ Contenu de l'exposé

Note: cette section (3.1) est facultative (selon les groupes), mais doit être connue des formatrices et formateurs.

3.1 > Introduction

3.1.1 > La sécurité, une préoccupation à intégrer aux pratiques



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Montréal: Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.23.

- L'aménagement ou le réaménagement d'un lieu comporte la confrontation de plusieurs forces divergentes:
 - > dimension de l'espace;
 - > vocation de cet espace;
 - > manière dont l'espace peut être aménagé;
 - > type d'usager et d'usagère qui le fréquenteront;
 - > objectif des différents acteurs impliqués (citoyens, élus, agents économiques, intervenants sociaux, professionnels de l'aménagement, groupes d'entraide et de mobilisation, etc.).
- L'urbaniste, la professionnelle et le professionnel en aménagement doivent faire un arbitrage entre ces différentes forces pour en arriver à la solution qui soit la plus satisfaisante pour la collectivité.
- Bien que la sécurité soit souvent l'objectif visé, la prévention des agressions contre les personnes par des aménagements particuliers a été, du moins dans le passé, une préoccupation secondaire.
- Encore aujourd'hui, nombre d'intervenants déplorent que les professionnels en aménagement ne soient pas sensibilisés à la question et que certains y soient même fermés car cela pourrait nuire à l'aspect esthétique de leur projet. Cette attitude changera de plus en plus si l'approche d'aménagement sécuritaire se répand et est proposée d'une façon non dogmatique.
- La préoccupation pour la prévention des agressions contre la personne doit être intégrée aux objectifs de tout aménagement et avoir une importance suffisante pour concurrencer les autres forces (intérêts) qui s'affrontent dans l'aménagement d'un site.

3.1.2 > La nécessité d'analyser le site comme un tout intégré



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.25.

- Les interventions sur l'aménagement des lieux publics visant à prévenir les agressions exigent une analyse du lieu dans l'ensemble de ses composantes. Il faut éviter de considérer les sites urbains selon une vision purement technique qui segmente les interventions de façon distincte et séparée.

De même, l'analyse d'un lieu, dans son ensemble et dans ses particularités, empêche que, sous le couvert de bonnes intentions, certaines mesures d'aménagement provoquent des effets pervers sur la sécurité ou stérilisent trop l'environnement physique.

- On doit, dans la mesure du possible, anticiper les problèmes de sécurité et planifier des interventions préventives. La consultation de la population et des organismes communautaires représentant les personnes les plus touchées par l'insécurité, comme les groupes de femmes et de personnes âgées, est un atout inestimable pour proposer un aménagement adapté aux besoins réels des personnes.
- Il est aussi d'une grande importance de maintenir le concept initial prévu pour un site donné. (Donner l'exemple d'une place publique aménagée pour y organiser des activités d'animation.)
- Il peut arriver que les professionnels de l'aménagement ne puissent intervenir de façon satisfaisante à l'égard de chacun des principes d'aménagement sécuritaire, en raison de contraintes géographiques ou architecturales, ou pour des raisons politiques, économiques ou sociales. Cette situation n'est pas dramatique, dans la mesure où les interventions, axées sur les autres principes d'aménagement sécuritaire, peuvent contrebalancer les déficiences et assurer la sécurité.

3.1.3 > À quel moment effectuer les aménagements sécuritaires ?




Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.27 à 29.


- Il faut, premièrement, considérer les projets d'aménagement en fonction de leur envergure et des ressources utilisées. Ainsi, pour les projets considérables qui requièrent des réaménagements complets de site ou de nouvelles constructions, il est habituellement moins coûteux d'intervenir à l'étape du dessin des plans. Il est également souhaitable de consulter des groupes d'usagers ou de former un comité de sécurité qui analyse les plans du point de vue de la sécurité.
- Même si les modifications à effectuer dans un lieu pour en améliorer la sécurité ne nécessitent pas un réaménagement complet, complexe ou coûteux, il demeure quand même important de planifier ces corrections à la suite d'une analyse de l'ensemble du site, afin de ne pas déplacer le problème ou provoquer des effets indésirables. La participation de la population doit être, ici aussi, favorisée afin d'offrir des solutions qui conviennent aux particularités du lieu et aux gens qui le fréquentent.


- À une échelle d'intervention plus grande, les instruments d'urbanisme peuvent aussi être utilisés pour favoriser la sécurité de la population dans les lieux publics. Ces instruments sont :
 - > la réglementation d'urbanisme et la réglementation municipale;
 - > les programmes particuliers d'urbanisme (PPU);
 - > les diverses procédures d'évaluation des projets.
- Les élus municipaux siégeant à des commissions et des comités d'urbanisme peuvent aussi jouer un rôle en s'assurant de la conformité des projets aux critères d'aménagement sécuritaire.
- Par ailleurs, lors d'une construction ou d'un réaménagement d'édifices et de sites urbains, que l'objectif soit ou non l'amélioration de la sécurité, il est souhaitable que l'on veille à ce que certains éléments favorisant la sécurité des personnes soient considérés :
 - > Installation d'alarmes anti-intrusions sur le chantier et dans les bâtiments non encore occupés;
 - > Accès à des téléphones d'urgence;
 - > Maintien en bon état des clôtures entourant le chantier;
 - > Mise à contribution du personnel pour éliminer le harcèlement sexuel et favoriser la collaboration de tous.

Leçon 3 (suite)

 Exposé sur les principes d'aménagement sécuritaire (retour au contenu obligatoire)

3.2 > Les six principes d'aménagement sécuritaire


 Durée: 70 minutes

 Diapos 38 à 44

- Les cinq premiers principes ont un effet direct sur l'aménagement et l'organisation du bâti.
- Le sixième principe porte sur la dimension sociale et collective des stratégies de sensibilisation et de prévention en matière de sécurité urbaine.
- Comme on peut le constater, les cinq premiers principes, plus urbanistiques, sont complétés par un sixième principe qui vise à consulter la population et à travailler en partenariat avec les intervenants du milieu et les institutions. Les principes d'aménagement sécuritaire comprennent des paramètres architecturaux et urbanistiques qui intègrent aussi la participation du public.
- Chaque principe sera vu spécifiquement.
- Illustrez cette partie de l'exposé par les diapositives *PowerPoint*.

3.2.1 > La signalisation

Principe 1 : Savoir où l'on est et où l'on va

 Diapos 45 à 49



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.31.

Caractéristiques

- Aide la personne à s'orienter dans l'environnement physique.
- Doit permettre de :
 - > Savoir où l'on va ;
 - > Saisir les repères des lieux ;
 - > Aider au sentiment de contrôle ;
 - > Trouver efficacement de l'aide.

Mesures à prendre

- La signalisation devrait être :
 - > Claire, précise et disposée stratégiquement ;
 - > Uniforme ;
 - > Apparente sans trop masquer le paysage ou être masquée par ce dernier.
- Exemples de signalisation :
 - > Panneaux ;
 - > Couleurs, pictogrammes ;
 - > Aménagement lisible.
- Établir un programme de standardisation de la signalisation sur le territoire.

3.2.2 > La visibilité

Principe 2: Voir et être vue

 Diapo 50


Composantes

- L'éclairage ;
- Les cachettes ;
- Le champ de vision ;
- Les déplacements prévisibles ;



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.32-39.

3.2.2.1 > L'éclairage

 Diapos 51 à 54

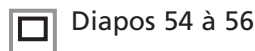
Caractéristiques

- Impact considérable sur le sentiment de sécurité;
- Un endroit bien éclairé diminue le nombre de crimes et augmente sa fréquentation par la population;
- L'éclairage doit permettre aux personnes de voir et d'être vues;
- Un éclairage adéquat tient compte de:
 - > La répartition stratégique;
 - > L'intensité lumineuse;
 - > L'effet global;
 - > L'entretien.

Mesures à prendre

- Voir à ce que les normes minimales d'intensité lumineuse soient respectées (permettant entre autres de voir le visage d'une personne à 20 mètres);
- Évaluer les situations où les normes minimales d'éclairage sont insuffisante (ex: chemin piétonnier dans un tunnel) et implanter des mesures plus élevées;
- Répartir l'éclairage de façon uniforme afin d'éviter des contrastes trop violents entre les zones éclairées et les zones d'ombre;
- Installer un éclairage aux endroits stratégiques, particulièrement dans les zones pédestres, les espaces enclavés, les entrées, les tunnels, etc.;
- Éviter que la végétation nuise à l'éclairage;
- Protéger l'éclairage contre le vandalisme et en faire l'entretien régulièrement;
- Établir une politique publique.

3.2.2.2 > Les cachettes



Caractéristiques

- Une cachette est un lieu qui présente des barrières visuelles permettant à une personne de se dissimuler;
- Les cachettes les plus problématiques sont celles qui peuvent entraîner l'isolement des personnes (ex. : ascenseur, buisson, stationnement, site en construction, cage d'escalier de sortie de secours).

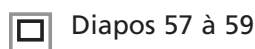
Mesures à prendre

- Les cachettes doivent être limitées et leur entrée doit être verrouillée en dehors des heures d'ouverture des lieux publics;
- La surveillance et un grand champ de vision sont essentiels;
- Aménager temporairement les maisons abandonnées et les terrains vagues, soit en les barricadant ou en les clôturant, selon ce qui est le plus approprié, et vérifier régulièrement la sécurité des lieux;
- Utiliser des matériaux transparents dans les cas de cachettes potentielles.
- Évaluer avec soin les marges de recul et les parties en saillie des bâtiments lors de la confection des plans, pour en minimiser le potentiel de cachette;
- Créer, à proximité d'un lieu pouvant servir de cachette, une activité engendrant de l'affluence (ex. : restaurants, téléphones, etc.).

Commentaires

On doit, si possible, atténuer les effets négatifs que peuvent présenter les cachettes actuelles ou celles qui sont prévues dans les plans. Toutefois, comme c'est souvent le cas, on ne peut les éliminer totalement. On doit alors intervenir sur d'autres paramètres, en vue d'améliorer la sécurité (mesure compensatoire/complémentarité).

3.2.2.3 > Le champ de vision



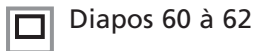
Caractéristiques

- L'environnement physique doit pouvoir être capté rapidement sur le plan visuel;
- Il doit permettre de voir et d'être vu.

Mesures à prendre

- Éviter la présence de coins abrupts, à angle prononcé (ex. : couloir de métro avec un tournant à 90°);
- Éviter de placer les entrées en retrait, cachées entre deux murs.
- Éliminer les barrières visuelles;
- Permettre aux personnes à l'intérieur d'un bâtiment vitré de voir, le soir, à l'extérieur de l'édifice;
- Favoriser la perméabilité visuelle dans les endroits les plus à risque (exemples: escaliers, couloirs, stationnements, lieux d'entreposage, buisson, etc.).
- S'assurer que l'aménagement paysager ne réduit pas le champ de vision d'une personne et n'empêche pas celle-ci d'être vue.

3.2.2.4 > Les déplacements prévisibles



Caractéristiques

- Définition: déplacements sur une voie de circulation verticale (ascenseur) ou horizontale, qui n'offrent pas (en cours de route) d'autre chemin possible;
- Permettent de prédire le moment et la direction que prendra la personne qui emprunte ce chemin;
- Les lieux avec déplacements prévisibles sont particulièrement problématiques lorsqu'ils sont isolés ou situés à proximité d'une cachette (ex.: tunnel, pont pédestre, viaduc et escalier).

Mesures à prendre


- Idéalement, tenter d'éliminer les chemins de déplacements prévisibles;
- Sinon, prévoir un éclairage adéquat;
- Éliminer les cachettes situées à moins de 100 mètres;
- S'assurer que le champ de vision soit très large;
- Placer des sorties et d'autres chemins alternatifs sur les routes à déplacements prévisibles;
- Augmenter la sécurité en utilisant des téléphones, boutons d'urgence, panneaux indiquant une rue plus fréquentée;
- Favoriser l'implantation d'activités engendrant de l'affluence, afin d'assurer une surveillance informelle de l'endroit.

3.2.3 > L'affluence

Principe 3: Entendre et être entendue



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.41 - 42.

 Diapos 63 à 65

Problématique

- La notion d'affluence est en relation avec le concept de mixité des fonctions urbaines. En effet, de nombreuses activités de toutes sortes attirent un grand nombre de personnes. Souvent, l'organisation moderne de la ville privilégie la ségrégation des fonctions. Cette spécialisation amène certains endroits à être désertés à certains moments. Cette tendance de planification présente des conséquences négatives pour la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les endroits publics. Certains auteurs associent à la ségrégation des usages une diminution du sens de la communauté et du sentiment d'appartenance, contribuant ainsi à une augmentation de la criminalité et du sentiment d'insécurité.
- La mixité des fonctions est à promouvoir sur des sites particuliers et dans la réglementation municipale, mais avec discernement. En effet, il faudrait voir à une gestion fine de la mixité des usages, en favorisant l'implantation de fonctions compatibles entre elles et respectueuses de l'échelle du quartier où elles prennent place.
- De manière générale, la mixité de certaines fonctions peut avoir pour effet d'augmenter l'activité dans le secteur, de provoquer une surveillance informelle et de favoriser les contacts entre les personnes. La présence de services de base près des résidences et des bureaux améliore la qualité de vie des citoyennes et des citoyens tout en contribuant à leur sécurité.

Caractéristiques

- L'isolement d'une personne et l'absence de témoins éventuels constituent des facteurs de risque pour que soit commis un acte illicite;
- Un site bien fréquenté est soumis à une certaine autosurveillance naturelle de la part des usagers de cet espace, à condition qu'il ne soit pas accaparé par un groupe homogène d'individus;
- Une mixité planifiée des fonctions favorise l'achalandage régulier et la surveillance informelle.

Mesures à prendre


- Favoriser les usages complémentaires qui amènent d'autres utilisateurs des lieux (ex. : implanter un casse-croûte dans une zone industrielle);
- Accroître le nombre d'activités au niveau de la rue;
- Développer d'autres activités pendant les heures creuses;
- Favoriser la mixité des fonctions urbaines.

Facteurs favorables :

- Une maximisation de la surveillance informelle du quartier par des fenêtres, des balcons et des commerces qui donnent sur les voies de circulation ;
- Un achalandage relativement constant, à toutes les heures, sur la rue et les endroits publics ;
- Une densité suffisante d'habitants ;
- Des activités se déroulant au niveau de la rue et une mixité des fonctions urbaines.

3.2.4 > La surveillance formelle et l'accès à l'aide

Principe 4: Pouvoir s'échapper et obtenir du secours

 Diapos 66 à 69



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.43 - 45.

Caractéristiques

- L'obtention de secours fait référence à la capacité de s'échapper et de trouver de l'aide rapidement.
- La plupart des éléments en cause concernent la signalisation et la surveillance formelle directe (surveillants) ou indirecte (caméras).

Mesures à prendre

- Signaler les endroits où trouver de l'aide (entrées, accueils, téléphones, rue achalandée la plus proche) ;
- Indiquer les heures d'ouverture des commerces et/ou indiquer par un panneau s'ils sont ouverts ou fermés. Favoriser aussi l'implantation de commerces ouverts tard le soir ;
- Placer une carte d'orientation aux entrées et à l'intérieur des parcs et des édifices, indiquant comment obtenir du secours rapidement et quels sont les services situés à proximité ;
- Installer des téléphones et/ou boutons d'urgence à l'intérieur et à l'extérieur, bien les répartir, afficher leur position et, dans le cas des boutons d'urgence, s'assurer que leur déclenchement apporte une forme d'aide concrète rapidement ;
- Installer des caméras de surveillance aux endroits clés ;
- Effectuer des patrouilles fréquentes et avec des moyens diversifiés.

Commentaires

- Il arrive encore trop fréquemment que certains secteurs (ex. : le viaduc Papineau) soient placés à la limite des zones de surveillance de deux postes de police et qu'ils soient par conséquent non patrouillés. Il faut donc s'assurer que les lieux publics, peu importe leur localisation, soient sous la responsabilité claire d'une patrouille. On observe une situation similaire lorsque deux organismes se renvoient la balle quant à leur responsabilité face à l'entretien d'un site.
- Les téléphones publics sont de plus en plus rares dans certains lieux publics moins fréquentés, ce qui accentue l'isolement des personnes au nom de la rentabilité corporative. Il faut penser à développer des solutions de rechange (commanditaires, partenariat ou organismes sans but lucratif) pour s'assurer du maintien et du bon fonctionnement de téléphones publics dans des endroits dits moins rentables.
- Les caméras de surveillance comportent des avantages mais ne sont pas une garantie pour la sécurité des personnes. On doit s'assurer que la télésurveillance est reliée à une centrale qui peut agir instantanément pour faire cesser une agression.

3.2.5 > L'aménagement et l'entretien des lieux

Principe 5: Vivre dans un environnement propre et accueillant

Composantes

- Qualité de l'aménagement;
- Entretien des lieux.



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.46 à 49.

3.2.5.1 > Qualité de l'aménagement



Diapos 70 à 74

Caractéristiques


- Il faut privilégier la « lisibilité » des lieux, c'est-à-dire pouvoir comprendre aisément la signification et l'utilisation d'un lieu, vu de l'extérieur;
- Un aménagement sécuritaire permet d'être à l'aise dans l'environnement où l'on se trouve, et dissipe les sensations d'isolement et de vulnérabilité;

- Dans la mesure du possible, les lieux publics devraient être adaptés aux réalités des personnes handicapées physiques ou visuelles;
- Accessibilité, visibilité, signalisation.

Mesures à prendre

- Favoriser la mise en place de fenêtres privées donnant sur la rue ou sur tout chemin piétonnier;
- Donner des frontières visuelles aux espaces privés et publics;
- Faire en sorte que les voies de circulation (allées, rues, sentiers) se rejoignent et soient accessibles aux piétons;
- Formaliser les sentiers informels tracés au fil du temps;
- Inciter la communauté à s'approprier l'espace public (rencontres informelles, activités organisées, etc.);
- Placer les arrêts d'autobus près des activités créant une affluence;
- Privilégier les matériaux traités contre les graffitis;
- Aménager les espaces de circulation de transit;
- Aménager les terrains vagues;
- Favoriser la qualité du design;
- Être à l'écoute des besoins;
- Évaluer les effets pervers des concepts architecturaux et urbanistiques;
- Favoriser les parcours à choix multiples.

3.2.5.2 > L'entretien des lieux

 Diapos 75 à 77

Caractéristiques

- Un lieu bien entretenu dénote la présence et l'intérêt des propriétaires et des occupants, devient plus sécuritaire, entraîne une augmentation de la fréquentation et incite moins les délinquants à y commettre des actes de vandalisme.

Mesures à prendre


- Assurer un entretien régulier;
- Réparer rapidement les articles brisés;
- S'assurer que les éboueurs ne laissent pas de déchets lors de la collecte;
- Nettoyer rapidement les graffitis et marques de vandalisme;
- Indiquer où l'on peut signaler les bris de matériel;
- Promouvoir l'entretien des terrains et des édifices privés par leurs propriétaires.

Commentaires

- Certaines municipalités négligent d'installer des poubelles, par crainte que des jeunes y mettent le feu ou pour éviter que l'on y jette des seringues souillées. Malheureusement, avec ces décisions, on obtient le résultat contraire en matière de sécurité. Dans ces cas, les responsables de la ville doivent être impérativement sensibilisés à l'importance des poubelles, des contenants spécialisés pour seringues et de l'impact du mauvais entretien de lieux publics sur le sentiment de sécurité de la population.
- Il faut éviter de faire tout un drame avec les graffitis. Bien qu'ils puissent constituer des dégradations du bâti, voire des actes illustrant la désorganisation sociale d'un quartier, ils sont aussi des témoignages de la liberté d'expression et d'une certaine contestation. Il faut donc rendre leur production plus difficile, mais ne pas oublier qu'ils ne sont que les symptômes de problèmes plus importants sur lesquels on devrait se pencher pour obtenir des résultats à moyen et long termes.

3.2.6 > La participation de la communauté

Principe 6 : Agir ensemble

 Diapos 78 à 81



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p. 50 et 51.

Caractéristiques

- Les municipalités, en raison des responsabilités qu'elles ont, sont au cœur de la démarche d'aménagement sécuritaire;
- L'engagement de la communauté rend les résultats plus durables et ouvre des avenues souvent insoupçonnées par les décideurs et les aménagistes;
- L'appropriation des lieux publics par les résidentEs et les organismes locaux favorise le sentiment d'appartenance aux espaces publics et contribue à la sécurité dans le quartier.

Mesures à prendre

- Les citoyennes et les citoyens doivent être les premières personnes consultées lors d'interventions ayant un impact sur l'aménagement d'un quartier ou d'actions visant à augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des personnes.
- Consulter aussi:
 - > Les organismes communautaires;
 - > Les institutions publiques;
 - > Le personnel et les usagers des entreprises et commerces;
 - > Les organismes locaux de prévention du crime et le Service de police.
- Mettre en place un Comité intersectoriel de sécurité urbaine (ex. : CAFSU, Safer City Committee ou METRAC à Toronto);
- Comités locaux de sécurité;
- Animation de lieux publics locaux, fêtes de quartier, corvée de ruelle, théâtre de rue, etc.;
- Organiser des marches exploratoires.



3.3 > Jeu : Trouvez-moi !

Durée 15 minutes

Diapos 82 à 90

Jeu avec photos de sites insécurisants. Le groupe se divise en équipes et chacune reçoit des photos où l'on doit identifier les éléments qui contribuent à l'insécurité ou à la sécurité (forces et faiblesses).

Consignes

- Les participantEs sont divisés en équipes. Chaque équipe reçoit une série de photos, il s'agit de l'ensemble de photos plastifiées « Trouvez-moi » (vous pouvez aussi ajouter des photos des sites qui seront analysés au cours de la formation).
- Pendant environ cinq minutes, les membres des équipes doivent dire pourquoi le site représenté sur la photo peut être insécurisant ou, au contraire, sécurisant. Chaque groupe doit trouver la force ou la faiblesse que présente un aménagement donné pour la sécurité des personnes.
- Ensuite, les photos sont projetées successivement à l'ensemble du groupe. Chaque équipe commente alors les photos qui lui ont été attribuées. La salle peut compléter au besoin.

Diapos 91 à 117 - **Note:** Ces diapos vous sont fournies pour illustrer, au besoin, votre propos.

12h 15 à 13h : Lunch sur place

2

Bloc 2 : Sensibilisation à l'aménagement sécuritaire (suite)

✓ Durée : 35 minutes (deuxième partie)

Leçon 4


Familiarisation à l'application des six principes d'aménagement sécuritaire à des lieux urbains précis

■ Contenu de l'exposé

- Les lieux urbains traités dans ce guide sont les parcs, les secteurs commerciaux et industriels, les stationnements ;
- Si ces choix ne conviennent pas (en raison du type de participantEs ou d'une commande spéciale), choisir deux ou trois sites typiques, dont au moins un parmi les plus insécurisants (ex. : stationnement intérieur, tunnel), dans la banque de diapositives des lieux urbains contenue dans la présentation *PowerPoint* (diapositives cachées) ;
- Les notes de cours sont sous forme de fiches (ci-après) ;
- Présenter les lieux avec la présentation *PowerPoint*.

Note : s'il y a deux formatrices, alterner les personnes qui font l'exposé afin d'augmenter le dynamisme de la séance.

4.1 > Les secteurs commerciaux

 Diapos 118 à 149



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p. 71 à 87.

Caractéristiques

- Espaces fréquentés par plusieurs types d'utilisateurs;
- Affluence variable selon les heures.


Mesures	Principes
<ul style="list-style-type: none">• Signalisation adéquate pour indiquer les noms de rue, les adresses des commerces, les téléphones, les toilettes, etc.;• Cartes géographiques du quartier placées à divers endroits;• Signalisation uniforme dans l'ensemble de la zone commerciale;• Indiquer les horaires de commerce et placer un panneau « ouvert » ou « fermé » bien en évidence sur la porte des commerces;• Indiquer par un panneau situé à l'extérieur la présence de téléphone public à l'intérieur des commerces ou des services publics.	1. Savoir où l'on est et où l'on va
<ul style="list-style-type: none">• Éclairage répondant aux normes de sécurité;• Éliminer les cachettes et favoriser les activités au niveau de la rue plutôt que de les disperser en étages;• Placer les omnicolumnes et les bacs à fleurs de manière à ne pas constituer un obstacle visuel;• Susciter une surveillance naturelle au niveau de la rue via les vitrines d'établissement et les activités commerciales;• Favoriser la mixité des fonctions urbaines par des activités commerciales au niveau de la rue et par des logements aux étages supérieurs;• Maximiser la visibilité pour les usagers des guichets automatiques;• Analyser avec soin l'aménagement sécuritaire des terrains vagues et des espaces vacants, privés et publics.	2. Voir et être vue
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la surveillance naturelle par des activités suscitant l'affluence;• Placer les entrées des toilettes publiques des femmes près des endroits d'affluence et installer les tables à langer dans les toilettes pour personnes handicapées.	3. Entendre et être entendue

<ul style="list-style-type: none"> • Commerces opérant selon des heures variables; • Poste d'attente de taxi situé à proximité de l'artère commerciale; • Téléphone et tout autre moyen permettant d'améliorer la sécurité des personnes, installés à l'intérieur tout comme à l'extérieur des édifices; • Patrouille régulière sur les voies commerciales, à l'arrière des magasins et sur les quais de déchargement; • Restreindre l'accès à certains locaux via des cartes d'accès et des codes numériques; • Établir une politique sur la sécurité et le traitement des plaintes sur les voies commerciales, et diffuser l'information concernant la sécurité de la clientèle féminine; • Former le personnel assurant la sécurité dans les zones commerciales à réagir à divers problèmes suscités par le harcèlement, l'agressivité, le vol à la tire, etc.; • Former également les employéEs des banques qui répondent aux appels faits à partir des guichets électroniques, à intervenir en cas d'urgence. 	<p>4. Pouvoir s'échapper et obtenir du secours</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'établissement d'activités diverses et complémentaires; • Éviter de construire des bâtiments présentant des murs aveugles au niveau de la rue; • Encourager la circulation piétonnière et implanter des mesures de réduction de la circulation motorisée dans certaines zones; • Aménager des trottoirs larges pour faciliter les déplacements à pied et favoriser un plus grand champ de vision; • Organiser les activités en grappe en assurant le transport en commun et en facilitant le stationnement dans ces secteurs; • Permettre le stationnement sur la rue et installer des supports à vélos; • Desservir régulièrement la zone commerciale en transport en commun, avec horaire affiché à chaque arrêt; • Entretien régulier, notamment, des toilettes publiques, et effacement des graffitis; • Indiquer la procédure à suivre pour signaler les actes de vandalisme ou pour porter plainte; • Poubelles en nombre suffisant. 	<p>5. Vivre dans un environnement propre et accueillant</p>

-
- Consulter la population et les commerçants sur les besoins en sécurité, et les solutions pour l'améliorer en zone commerciale;
 - Établir un réseau entre les marchands pour échanger de l'information sur les problèmes de sécurité;
 - Sensibiliser les gens et les commerçants à la sécurité des femmes dans la zone commerciale;
 - Effectuer des marches exploratoires regroupant des clientes, des commerçants et des responsables de la sécurité.

6. Agir ensemble

4.2 > Les sites industriels

 Diapos 150 à 157



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p. 87.


Caractéristiques

- Sites peu desservis par le transport en commun ;
- Lieux souvent monofonctionnels offrant peu de services et affichant de longues heures d'ouverture ;
- Zones aménagées en fonction du transport motorisé et présentant de nombreux culs-de-sac ;
- Immeubles entourés de vastes stationnements et quais de chargement situés loin des regards ;
- Beaucoup d'espaces cachés, isolés, pouvant inciter à des activités illicites ;
- Longue marche souvent nécessaire pour atteindre un arrêt d'autobus.

Mesures	Principes
<ul style="list-style-type: none">• Signalisation adéquate sur l'ensemble de la zone industrielle (téléphones, noms des rues, etc.).	1. Savoir où l'on est et où l'on va
<ul style="list-style-type: none">• Installer pour les piétons un éclairage de même intensité que celui qui est offert en zones commerciales ;• Quais de chargement visibles par les vitres des immeubles et accès contrôlé en tout temps ;• Stationnement visible de la rue et des immeubles, et accès interdit lorsque l'entreprise est fermée.	2. Voir et être vue
<ul style="list-style-type: none">• Stimuler l'affluence de la clientèle dans la zone industrielle, surtout en période de reconversion vers d'autres types d'usage (ex. : anciens quartiers industriels reconvertis en îlots de haute technologie) ;• Favoriser différentes occupations du sol pour améliorer l'affluence à différentes heures (restos-usines, bureaux de poste) ;• Patrouille régulière et complète, caméras de surveillance, téléphones d'urgence, etc..	3. Entendre et être entendue

<ul style="list-style-type: none"> • Arrêts d'autobus placés près des édifices et non à la périphérie des stationnements, et visibles à partir du bureau de la sécurité; • Service d'accompagnement offert aux travailleuses qui le demandent; • Emplacements réservés aux taxis à proximité du site. 	<p>4. Pouvoir s'échapper et obtenir du secours</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Clôturer les sites industriels surtout s'ils ne sont plus en fonction; • Remplacer rapidement les lumières brisées et inciter les personnes à signaler tout bris de matériel. 	<p>5. Vivre dans un environnement propre et accueillant</p>

4.3 > Les parcs et les voies cyclables

 Diapos 158 à 184



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p. 89 - 100.

Caractéristiques

- Souvent perçus comme des endroits inquiétants, particulièrement le soir ;
- Espaces ouverts à tout le monde, où le sentiment de propriété est ambigu ;
- Permettent à une personne de s'isoler volontairement, mais aussi d'être isolée de force ;
- Cachettes nombreuses ;
- Clientèle variable selon les moments ;
- Composantes plus difficiles à agencer pour améliorer la sécurité des personnes, sans pour autant limiter les potentialités des espaces verts.


Mesures	Principes
<ul style="list-style-type: none">• Signalisation cohérente et uniforme sur l'ensemble du réseau vert ;• Cartes d'orientation placées aux entrées du parc, indiquant, entre autres, les points d'intérêt et les principaux services offerts ;• Afficher clairement les heures d'ouverture du parc ;• Signalisation indiquant, entre autres, les téléphones, les toilettes, les activités du parc, les sentiers principaux et secondaires achalandés ;• Nommer les sentiers afin de permettre à la patrouille d'intervenir plus rapidement ;• Indiquer la direction et la distance des téléphones ;• Codes d'urgence sur les téléphones ;• Panneaux donnant des conseils de sécurité et mentionnant où demander de l'aide.	1. Savoir où l'on est et où l'on va

<ul style="list-style-type: none"> • Éclairage adéquat sur les voies de circulation autour des bâtiments et dans les secteurs d'activités; • Visibilité du parc et de ses voies de circulation à partir de la rue et des bâtiments situés à proximité; • Courbes de sentier qui ne restreignent pas la visibilité de la personne ni son champ de vision; • Privilégier la végétation basse le long des sentiers et éliminer ce qui peut servir de cachettes, notamment dans les structures de jeux d'enfants; • Éviter les espaces à déplacements prévisibles. 	<p>2. Voir et être vue</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Localiser les activités et les services à la périphérie du parc afin d'améliorer la surveillance informelle; • Placer les toilettes des femmes le plus près possible des lieux achalandés et prévoir des moyens sécuritaires, comme dans les stations-service, pour assurer l'accès de ces toilettes aux filles et aux femmes; • Téléphones placés près des toilettes publiques; • Favoriser la création de clubs de marche ou de course; • Encourager l'implantation d'activités commerciales et résidentielles à la lisière du parc; • Varier les types d'usagers à l'intérieur du parc, favoriser la diversité des activités, organiser les activités des enfants près de celles des adultes et encourager les organismes de loisirs du quartier et les familles à utiliser le parc pour leurs activités; • Prévoir du mobilier urbain à plusieurs endroits pour que les gens puissent s'asseoir; • Dresser un profil de la clientèle afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices en matière de sécurité et d'activité. 	<p>3. Entendre et être entendue</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Téléphones publics ou d'urgence situés aux abords du parc et près des entrées des édifices; • Favoriser les modes variés de surveillance, comme la patrouille à vélo, la police à cheval, etc.; • Élaborer une politique et un plan de sécurité; • Fournir des cartes détaillées du parc aux patrouilles et diversifier les modes de surveillance (police, employés du parc, etc.). 	<p>4. Pouvoir s'échapper et obtenir du secours</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les circuits piétonniers les plus directs entre les activités du parc et celles de la rue; • Aménager les entrées pour qu'elles soient facilement accessibles et visibles de l'intérieur comme de l'extérieur du parc; • Intégrer le parc et ses principaux sentiers au réseau des pistes cyclables et de circulation piétonne; • Favoriser les espèces végétales qui sont les plus propices à la sécurité dans les espaces verts, comme les arbres à haut tronc; • Éviter les aménagements paysagers qui occasionnent l'isolement des usagères et des usagers; • Nettoyer rapidement les déchets, enlever les graffitis et réparer le matériel endommagé; • Placer des poubelles à plusieurs endroits; • Émonder régulièrement les arbres, entretenir les sentiers piétonniers et indiquer où l'on peut signaler les bris de matériel. 	<p>5. Vivre dans un environnement propre et accueillant</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la population locale à fréquenter le parc; • Favoriser l'organisation de marches exploratoires dans le parc; • Encourager les usagères et les usagers à signaler tout acte criminel commis dans le parc, et à respecter le bon état du parc et de ses ressources; • Consulter le public sur l'utilisation qu'il fait du parc et sur les solutions de sécurité qu'il préconise. 	<p>6. Agir ensemble</p>

 Diapos 188 à 222 - **Note:** Ces diapos vous sont fournies pour illustrer, au besoin, votre propos.

4.4 > Les stationnements (dans les espaces résidentiels de haute densité)

 Diapos 223 à 230



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.133 - 134.


Caractéristiques


- Figurent au premier rang des lieux les moins sécurisants identifiés par les femmes ;
- Présentent plusieurs lacunes sur le plan de la sécurité telles que: éclairage déficient, signalisation inexistante, manque de visibilité à cause de structures apparentes et de recoins, isolement des personnes en raison du faible achalandage et des cachettes potentielles, difficultés à obtenir de l'aide vu la faible surveillance formelle ;
- Lieux souvent mal entretenus.

Mesures	Principes
<ul style="list-style-type: none"> • Signalisation claire indiquant l'entrée du stationnement, les ascenseurs, les sorties et les moyens d'obtenir du secours ; • Désigner les chemins principaux menant aux bâtiments (stationnement extérieur). 	1. Savoir où l'on est et où l'on va
<ul style="list-style-type: none"> • Éclairage adéquat et uniforme ; • Bannir les cachettes et les obstacles visuels ; • S'assurer que la végétation ou tout obstacle visuel autour du stationnement ne nuit pas à la visibilité ni ne constitue de cachettes potentielles (stationnement extérieur). 	2. Voir et être vue
<ul style="list-style-type: none"> • Boutons ou téléphones d'urgence et caméras de surveillance ; • Placer le sentier piétonnier reliant les édifices au stationnement près des aires achalandées (stationnement extérieur). 	3. Entendre et être entendue
<ul style="list-style-type: none"> • Faire deux entrées piétonnières distinctes menant aux étages supérieurs si le stationnement donne accès à la fois à des commerces et à des appartements ; • Favoriser les chemins les plus directs entre les espaces de stationnement et les sorties. 	4. Pouvoir s'échapper et obtenir du secours

<ul style="list-style-type: none"> • Faire régulièrement l'entretien du stationnement et remplacer rapidement les éléments sécuritaires brisés. 	5. Vivre dans un environnement propre et accueillant
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à contribution les résidants dans la surveillance du stationnement; • S'assurer que l'accès du stationnement est réservé aux résidants et que la porte du garage s'ouvre et se referme à l'aide d'un mécanisme automatique. 	6. Agir ensemble

4.5 > Les stationnements (secteurs commerciaux, industriels et institutionnels)

 Diapos 231 à 238

 Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p. 131 - 145.


Caractéristiques

- Présentent des cachettes potentielles;
- Surveillance inadéquate;
- Éclairage insuffisant.

Mesures	Principes
<ul style="list-style-type: none"> • Signalisation claire indiquant l'entrée du stationnement, les ascenseurs, les sorties, l'horaire du surveillant et les moyens d'obtenir du secours; • Éclairage adéquat et uniforme; • Peindre les murs en blanc; • Désigner les chemins principaux menant aux édifices à bureaux et aux commerces (stationnement extérieur). 	<p>1. Savoir où l'on est et où l'on va</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer les cachettes et les obstacles visuels; • Privilégier les matériaux transparents; • S'assurer que la végétation ou tout obstacle visuel autour du stationnement ne nuit pas à la visibilité ni ne sert de cachette (stationnement extérieur). 	<p>2. Voir et être vue</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Boutons ou téléphones d'urgence; • Surveillance par un préposé durant les heures d'ouverture du stationnement; • Caméra de surveillance pivotante, reliée au bureau de surveillance; • Ceinturer le stationnement et disposer les places de stationnement en îlot (stationnement extérieur); • Caméra de surveillance reliée à la réception de l'immeuble (stationnement extérieur). 	<p>3. Entendre et être entendue</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Faire deux entrées piétonnières distinctes menant aux étages supérieurs si le stationnement donne accès à la fois à des commerces et à des appartements; • Favoriser les chemins les plus directs entre les espaces de stationnement et les sorties. 	<p>4. Pouvoir s'échapper et obtenir du secours</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre le site accueillant par des fresques murales en couleur; • Entretenir régulièrement le stationnement et remplacer rapidement les éléments sécuritaires brisés. 	<p>5. Vivre dans un environnement propre et accueillant</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre les utilisateurs et utilisatrices à contribution dans la surveillance du stationnement. 	<p>6. Agir ensemble</p>

4.6 > Le stationnement incitatif

 Diapos 239 à 246



Paquin, S. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.
Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002, p.141 - 145.

Caractéristiques

- Stationnement souvent très vaste;
- Situé dans un espace résiduel;
- Aménagé de façon temporaire;
- Peu éclairé et sans téléphone;
- Faible surveillance;
- Isolement pour les personnes qui doivent l'emprunter en dehors des heures de pointe.

Mesures	Principes
<ul style="list-style-type: none">• Indiquer le nom des rues qui bornent le stationnement;• Signalisation claire et uniformisée à celle du réseau de transport en commun;• Présenter les services offerts dans le stationnement et à proximité, et indiquer l'emplacement des téléphones d'urgence.	1. Savoir où l'on est et où l'on va
<ul style="list-style-type: none">• Éclairage adéquat, constant, à l'abri du vandalisme et sans obstruction par la végétation;• S'assurer que les sentiers piétonniers menant au stationnement offrent un bon champ de vision;• Éliminer les cachettes et les obstacles visuels.	2. Voir et être vue
<ul style="list-style-type: none">• Placer le stationnement près des secteurs de forte affluence;• S'assurer que le bruit ambiant ne nuise pas à la capacité d'entendre un appel à l'aide.	3. Entendre et être entendue

<ul style="list-style-type: none"> • Bouton ou téléphone d'urgence; • Caméra de surveillance reliée à une centrale; • Téléphone public comportant un numéro de taxi; • Patrouille régulière. 	<p>4. Pouvoir s'échapper et obtenir du secours</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Aménager les sentiers près de routes piétonnières à forte affluence; • Places de stationnement disposées en îlot; • Favoriser les chemins les plus directs entre le stationnement et le quai du transport en commun; • Entretien régulier du site et indication pour signaler des bris de matériel. 	<p>5. Vivre dans un environnement propre et accueillant</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les personnes qui utilisent le stationnement pour en améliorer la sécurité. 	<p>6. Agir ensemble</p>

 **Diapos 247 à 271 - Note:** Ces diapos vous sont fournies pour illustrer, au besoin, votre propos.

Bloc 3 en bref

Heure	Activités
13 h 35 – 14 h 55	Bloc 3 : Applications dirigées (première partie) (1 h 20 min) <ul style="list-style-type: none">• Leçon 5: Familiarisation aux termes et plans architecturaux (15 min) Exercices (15 min)• Leçon 6: Aménagement sécuritaire de sites sur plan: diagnostic et solutions• Exposé (15 min) et exercices (35 min) sur les deux projets urbains (métro Rosemont et tunnel Georges-Vanier/Du Fort (les 2 simultanément))
14 h 55 – 15 h 10	Pause
15 h 10 – 15 h 50	Bloc 3 : Applications dirigées (suite et fin) Retour en groupe sur les exercices (40 min)

3 Bloc 3: Applications dirigées

Durée: 2 heures

Leçon 5

Familiarisation aux dessins architecturaux

Diapos 272 à 283

Contenu de l'exposé

Durée: 15 minutes

5.1 > Quelques notions générales de représentations architecturales

Il y a deux manières principales de représenter visuellement une construction, un aménagement urbain sans le construire concrètement :

- En trois dimensions:
 - > Par une maquette ou montage 3D informatisé;
 - > Par un dessin appelé *perspective* (non illustré);
 - > Par un dessin appelé *axonométrie*.
- En deux dimensions (sur papier ou sur écran):
 - > Par un dessin appelé *plan*;
 - > Par un dessin appelé *élévation*;
 - > Par un dessin appelé *coupe transversale ou longitudinale*.

On constate certaines difficultés dans l'utilisation des plans lors d'exercices de consultations publiques. Plus précisément :

- Les gens non spécialisés dans le domaine de l'aménagement et de l'architecture ne sont pas familiers de la lecture de plans, car ils ont eu peu d'occasions d'en consulter;
- Il est difficile de comprendre rapidement l'information contenue dans les plans. Le plan est la représentation en deux dimensions de quelque chose de bâti qui sera en trois dimensions. Il faut donc dépasser ce que l'on est habitué de côtoyer et de comprendre du monde autour de soi, pour se le représenter de façon statique et plane. Cela demande du temps et un peu de pratique pour la plupart des non-spécialistes;

- Plusieurs informations contenues dans les plans sont plus ou moins pertinentes à l'analyse de la sécurité. Ces informations de nature technique génèrent de la confusion et limitent la compréhension du matériel pour la plupart des non-spécialistes. Il faut apprendre à lire entre les lignes (!);
- Il est donc souhaitable (voire nécessaire) d'obtenir des plans plus simples et contenant moins d'informations techniques (ex. : mesures et angles, lignes d'axes symétriques, etc.).

Donc, on doit :

- 1) Réclamer des plans et autres documents facilement lisibles pour des non-professionnelLES;
- 2) Prévoir cette tâche dans le devis de service professionnel.



5.2 > Jeu « Voir entre les lignes »

Exercices sur les codes visuels des plans d'aménagement

Durée : 15 minutes

Diapos 284 à 288

Cet exercice exige un soutien assez important de la part des formateurs et formatrices.

Les participantEs se regroupent en équipes de trois ou quatre personnes et exécutent l'une des versions suivantes de l'exercice « Voir entre les lignes ».

Consignes :

- Colorier les éléments pertinents sur ce plan (murs, fenêtres, aires de déplacements, etc.);
- Noter les informations qui semblent inutiles pour la compréhension générale et non spécialisée du plan, de même que les informations qu'il serait utile d'avoir;
- Les formatrices et formateurs aident les participants à réaliser cet exercice.

Leçon 6

Aménagement sécuritaire de sites sur plan: diagnostic et solutions

Durée : 50 minutes

Contenu de l'exposé
(L'approfondissement de l'exposé variera en fonction de l'auditoire)

6.1 > Projet métro Rosemont

Durée : 15 minutes

Diapos 289 à 294



Paquin, S. *Pour un quartier plus sûr. Les interventions en matière d'aménagement sécuritaire du comité femmes et sécurité de la Petite Patrie - Rapport*. Montréal: comité femmes et sécurité de la Petite Patrie. 1998. (document no 26 de la Boîte à outils du CAFSU). Voir aussi la *Fiche no 11* de cette même Boîte à outils.

6.1.1 > Introduction

Le réaménagement du site de la station de métro Rosemont est un projet de consultation et de concertation entre plusieurs partenaires locaux et régionaux. Il s'est avéré innovateur et fructueux pour l'amélioration de la sécurité personnelle dans ce lieu urbain; Voir document no 26 de la BO du CAFSU «*Pour un quartier plus sûr*»; voir *Fiche no 11* de la BO du CAFSU).

6.1.2 > Le contexte

- 1) En 1997, la Société de transport de Montréal (STM) projette le réaménagement de certaines stations de métro. Échelonné sur dix ans, le programme réno-métro de près de 100 M\$ touche la rénovation des tunnels comme celle des escaliers mécaniques et des édicules (terminus, centre de contrôle local, édicule proprement dit, escaliers mécaniques, etc.).
- 2) La station de métro Rosemont, sise dans l'arrondissement Rosemont-Petite Patrie, sera rénovée. La STM rappelle que cette station est utilisée par environ 25 000 personnes par jour et que l'on y retrouve près de 700 mouvements d'autobus de plusieurs lignes. C'est un point de relève pour les chauffeurs et ils ont besoin d'une aire d'accueil avec toilettes. Le projet de réaménagement cherche donc à améliorer les conditions d'utilisation des services par la clientèle, mais aussi le fonctionnement du service comme tel.

- 3) La rénovation de la station Rosemont s'opérera en deux étapes dont la première commence à la fin juin 1997 pour une durée de cinq mois et concerne l'imperméabilisation des structures souterraines, la réfection de certains éléments structuraux (revêtement mural, escaliers et planchers), la rénovation des finis architecturaux et des équipements électriques et mécaniques (câblage, escaliers mécaniques). La deuxième phase est prévue environ un an plus tard. Elle doit durer six mois et vise le réaménagement de l'édicule et des voies de circulation pour les véhicules et les piétons. Il s'agit donc de travaux de différente nature: réfection d'urgence, prévention de la dégradation et amélioration de la fonctionnalité.
- 4) La STM, tout en améliorant l'apparence (peinture) et le confort (appui sciatique sur les murs des zones d'attente), vise à améliorer l'accès de ses installations (porte-papillon facile à ouvrir, modifications pour les aveugles et les amblyopes) et leur efficacité (centre de contrôle sur place).
- 5) De plus, des aménagements importants sont proposés par la STM, dont l'utilisation d'une marquise de verre au-dessus des aires d'attente extérieures. Un débarcadère « *Kiss and drive* » a été planifié, ainsi qu'une halte pour les taxis. Un large écran de verre isolera les résidences adjacentes des voies de circulation réservées aux autobus. Le bureau du chef de station est vitré sur trois côtés, assurant ainsi une surveillance naturelle sur les quais et sur un des stationnements. De la végétation est prévue pour camoufler les éléments moins esthétiques et pour combler les espaces résiduels.

6.1.3 > La démarche de consultation

- 1) Le Comité Femmes et Sécurité de la Petite Patrie, la représentante de la Ville siégeant à l'organisme régional qu'est le CAFSU, les conseillers municipaux et le comité vigilance du quartier ont été informés du projet de rénovation. Une rencontre a été organisée avec les responsables du projet à la STM. Plusieurs autres intervenantEs locaux ont aussi été invités: la coordonnatrice du Comité Femmes et Sécurité de la Petite Patrie et de l'Écho des femmes; la coordonnatrice du programme Femmes et ville à la Ville de Montréal (programme ayant permis le développement d'une expertise et des outils en aménagement sécuritaire du point de vue des femmes); une organisatrice communautaire du CLSC (le CLSC est très engagé dans l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier et du sentiment de sécurité); une déléguée de Tandem-Montréal section Petite-Patrie (programme municipal de sécurité urbaine de la Ville de Montréal); et une déléguée du Comité logement Petite-Patrie (un complexe de HLM juxta la station de métro). En manifestant leur intérêt, ces intervenantEs ont souhaité consulter les nouveaux plans et donner leur avis.
- 2) Le projet réno-métro était une occasion unique d'améliorer la sécurité des usagères et usagers en appliquant les principes de l'aménagement sécuritaire, et cela, sans nécessiter des investissements additionnels importants de la part de l'institution responsable.
- 3) En effet, la STM avait déjà planifié l'injection de sommes importantes dans ce projet de rénovation et les modifications pour rendre l'aménagement de la station plus sécuritaire ne présentaient pas un enjeu financier supplémentaire.

- 4) Il faut rappeler que la STM a déjà manifesté une ouverture aux questions de sécurité des usagères de ses services :
- En nommant une représentante de l'organisme au CAFSU et en mettant en place le service « Entre deux arrêts », service qui permet aux femmes de descendre de l'autobus le soir entre deux arrêts. (voir *Fiche no 12* de la BO du CAFSU);
 - La STM a aussi commandé un document sur la sécurité des usagères (voir bibliographie);
 - Pour la STM, ce moment d'information s'inscrivait bien dans son projet-pilote de consultation et d'information de la population locale. Un ensemble de moyens seront mis en place pour informer les citoyennes et citoyens sur les rénovations (ligne téléphonique, affiches dans et aux abords des stations, service de navette lorsque les escaliers mécaniques sont hors de fonction, dépliants, marketing direct auprès des ménages vivant à proximité du métro). L'institution s'est dite fort intéressée à connaître les préoccupations des usagers et usagères de ses services.

6.1.4 > Quatre rencontres de consultation

1) La première rencontre : une séance d'information

- Les représentants de la STM (architecte et conseillers) ont présenté le plan préliminaire de rénovation pour la station Rosemont (édicule et site extérieur). Des plans ont été présentés aux personnes présentes. Comme la plupart n'ont pas de formation en architecture ou dans des disciplines connexes, il leur fallut un certain temps et des explications de l'architecte avant de pouvoir bien lire ces plans. La compréhension des plans et la familiarisation avec les principes d'aménagement sécuritaire deviennent vite une nécessité pour saisir les enjeux d'un aménagement proposé sur papier;
- Compte tenu de l'étendue des commentaires et des questions de l'assemblée, une deuxième rencontre a été proposée afin d'aller plus loin dans l'analyse collective de ce projet d'aménagement.

2) Trois autres rencontres pour donner la parole aux organismes et à la population

- Une deuxième rencontre fut organisée en juin 1997 avec les mêmes participantEs. Collectivement, ils ont poursuivi leur démarche de discussion, de questionnement et de recommandations sur les plans modifiés par les professionnels de la STM depuis la première rencontre. Entre ces deux rencontres, les idées sur le projet de réaménagement de la station ont fait leur chemin dans l'esprit des participantEs qui eurent donc plusieurs commentaires à partager sur les plans. Il s'ensuivit un échange à saveur de remue-méninges où chacun y est allé de ses idées sur l'aménagement de la station et de ses alentours;
- Une troisième rencontre eut lieu en septembre 1997 avec les locataires du complexe de HLM (un édifice pour les familles et un autre pour les personnes âgées) qui borde la station de métro. Les participantEs institutionnelles et communautaires, déjà habitués à ces plans, ont aidé ces personnes à comprendre certains aménagements et leurs conséquences;

- Pour sa part, tout en conservant son ouverture au processus de consultation, la STM commençait à être pressée car ces démarches prennent du temps et l'institution doit respecter un agenda. La démarche de consultation entreprise jusqu'ici s'inscrit dans un projet-pilote où le temps alloué à la consultation n'a pu être évalué avec précision;
 - Lorsqu'on prévoit un moment de consultation avec la population, il est important de préparer la rencontre avec les partenaires institutionnels et communautaires. Il s'agit de mieux connaître la population qui sera consultée (gens âgés, personnes défavorisées) et de prévoir en équipe des moyens permettant de bien faire comprendre le matériel qui sert d'appui à la présentation, afin que les personnes qui y participent saisissent les enjeux des aménagements proposés;
 - La formation de petits groupes de discussion lors de la réunion de consultation apparaît, par ailleurs, essentielle. Chaque personne est plus libre de poser des questions et d'affirmer ses opinions car, de manière générale, les citoyenNEs se sachant sans expertise peuvent hésiter à s'exprimer lorsque la consultation n'a lieu qu'en grande assemblée;
 - Il est utile de désigner unE porte-parole dans chaque petit groupe, afin d'animer la réflexion collective et de produire un compte rendu des discussions dans une période de mise en commun finale. Par ailleurs, ce genre de rencontre de consultation exige que les gens se prononcent séance tenante sur un sujet nouveau, ce qui ne laisse guère de temps pour la réflexion. Il peut être nécessaire de prévoir une deuxième réunion ou d'assurer un moyen de communication pour les participantes et les participants qui auraient de nouveaux commentaires après la rencontre.
- 3) Malgré cette belle expérience, on peut déplorer qu'il n'y ait pas eu de consultation publique officielle auprès de la population du quartier sur ce projet. Le processus de concertation s'est effectué auprès des représentantEs de la communauté et les personnes directement concernées par le projet.

6.1.5 > Principaux constats de l'expérience du métro Rosemont

- 1) Participation des membres dans des regroupements et dans des réseaux, afin d'assurer une meilleure communication. (On se rend compte ici de l'importance d'avoir des partenaires institutionnels et communautaires. Cela permet la circulation de l'information, facilitant ainsi la mobilisation. La participation des membres du comité local à divers tables, regroupements et instances devient une stratégie efficace lorsqu'elle permet le réseautage et le développement rentable des communications.);
- 2) Collaboration des élus municipaux;
- 3) Transparence des institutions dans leurs projets;
- 4) Volonté d'engager des discussions sur l'aménagement sécuritaire;
- 5) Réflexion sur l'aménagement durant l'étape de conception des plans;

- 6) La participation de plusieurs organismes enrichit la discussion et la compréhension des enjeux via la perspective particulière de chacun des groupes d'intérêt;
- 7) Les plans et devis architecturaux sont difficiles à comprendre pour les néophytes;
- 8) La sensibilisation aux principes d'aménagement sécuritaire est nécessaire pour analyser efficacement un projet;
- 9) Un certain temps doit être alloué pour l'information et la consultation des plans et des personnes;
- 10) Une grille d'aménagement particulière, incluse dès l'appel d'offre, peut être un moyen de s'assurer que les principes d'aménagement sécuritaire soient appliqués;
- 11) Rendre disponibles les plans dès le début du processus consultatif;
- 12) Distribuer des documents sur l'aménagement sécuritaire, afin que chacun soit sensibilisé aux principes pour mieux en comprendre les enjeux;
- 13) Prévoir du temps et une animation particulière afin d'obtenir tous les commentaires des participants néophytes en matière d'aménagement sécuritaire;
- 14) Indiquer clairement les points sur lesquels les participantEs peuvent se prononcer;
- 15) Former des sous-groupes pour faciliter les discussions et alimenter la période de discussion en grand groupe;
- 16) Garantir la transmission des informations et des recommandations;
- 17) Favoriser une consultation publique sur les projets d'aménagement.

6.1.6 > Résultats du diagnostic de la sécurité à la station de métro Rosemont



Plans et analyse pris dans : Paquin, S., 1998. *Pour un quartier plus sûr. Les interventions en matière d'aménagement sécuritaire du Comité femmes et sécurité de la Petite Patrie*. Rapport pour le Comité femmes et sécurité de la Petite Patrie.

Présentation du projet

Le premier projet du site de la station de métro Rosemont propose :

- Des marquises de verre avec éclairage intégré au-dessus des aires d'attente extérieures;
- L'élargissement de la boucle centrale pour le virage des autobus;
- Une clôture architecturale qui scinde la boucle de virage;
- Des modifications à l'édicule;
- Et l'aménagement de stationnements;
- Un écran antibruit en verre, installé entre la frontière Est du site et le HLM Saint-Vallier.

Ce projet de réaménagement permettra, entre autres :

- 1) D'améliorer les services pour la clientèle (confort à l'attente, service de bus);
- 2) D'augmenter la capacité de circulation pour les autobus en modifiant les rayons de virage de la boucle centrale;
- 3) De minimiser les conflits entre autobus et piétons, entre autobus, et entre autobus et autos;
- 1) D'augmenter le nombre de places de stationnement temporaire pour les autobus et les véhicules de service.

Rappel des principes d'aménagement sécuritaire

- 1) La signalisation et l'orientation (savoir où l'on est et où l'on va);
- 2) La visibilité (voir et être vue);
- 3) L'achalandage (vivre dans des lieux animés);
- 4) La surveillance formelle (obtenir du secours);
- 5) L'aménagement et l'entretien (vivre dans un milieu accueillant et propre).

Le plan initial

Le plan original n'est pas dénué d'intérêt et comporte de bons points au niveau de l'aménagement général. Cependant, il présente des lacunes quant à l'aménagement sécuritaire. Mentionnons les limites les plus importantes.

Site extérieur de la station

1) Secteur du quai Est :

- **Signalisation :**

- > Les noms des rues ne sont pas affichés aux extrémités de la marquise ;
- > Le marquage des allées piétonnières est à accentuer.

- **Visibilité :**

- > Éclairage à améliorer (intensité et protection contre le vandalisme) ;
- > Visibilité inter-quais limitée par la clôture architecturale et la végétation (densité, hauteur) sur la boucle de virage ;
- > La plantation d'arbres derrière l'écran vitré diminue la visibilité de la bande de terrain entre la résidence et le site. Ceci cause un problème aux résidants qui craignent de le voir fréquenté par des jeunes turbulents et des rôdeurs. La végétation utilisée peut faciliter ces activités perturbantes.

- **Secours :**

- > D'autres cabines téléphoniques devraient être ajoutées à la seule prévue sur le quai Est ;
- > Une caméra permettrait une surveillance formelle plus intensive.

- **Aménagement :**

- > La bande de terrain entre la résidence et le site est trop accessible et certaines personnes pourront déranger la tranquillité des résidants qui habitent juste devant ;
- > Rendre accueillant l'aire d'attente (bancs, poubelles, téléphones).

2) Secteur Saint-Denis Sud :

- **Visibilité :**

- > Éclairage à améliorer ;
- > Les racoins derrière le stationnement des véhicules de service peuvent servir de cachette dans cette section peu passante (site et rue) ;
- > La clôture suggérée crée un effet de persienne pour les automobilistes circulant sur la rue Saint-Denis, rendant opaque la clôture et nuisant, de ce fait, à la visibilité des personnes ;
- > La végétation dans les deux espaces résiduels, particulièrement si elle n'est pas choisie avec soin en tenant compte de sa croissance, peut créer des espaces de cachette.

- **Aménagement :**

- > La présence d'une entrée pour véhicule donnant sur la rue est-elle nécessaire ?
- > L'utilisation de végétation pourrait mettre en valeur ces espaces tout en étant perméable visuellement (hauteur, densité).

3) Secteur du quai près de l'édicule :

- **Signalisation :**

- > Améliorer la signalisation (rues, autobus, services, présence du chef d'opération, numéro de téléphone pour taxis, etc.)

- **Visibilité :**

- > Améliorer l'éclairage.

- **Aménagement :**

- > Séparer les usages par un marquage particulier. Poser une clôture entre le stationnement Ouest et le chemin piétonnier menant de la rue Saint-Denis au quai et à l'édicule.

4) Secteur du stationnement Ouest :

Les stationnements doivent être l'objet d'une attention particulière, car ils sont reconnus pour être propices à l'insécurité.

- **Signalisation :**

- > Améliorer la signalisation (rues, téléphones, sorties pour piétons, etc.) et le marquage (du stationnement comme tel, mais aussi des chemins piétonniers).

- **Visibilité :**

- > Améliorer l'éclairage ;
- > Améliorer la visibilité de cette section par des larges fenêtres dans l'édicule ;
- > Éviter d'entourer le stationnement d'une rangée de haies ou d'arbustes formant un écran visuel qui nuit à la visibilité (hauteur et densité) ;
- > S'assurer que les chemins piétonniers permettent la visibilité des personnes qui les empruntent.

- **Aménagement :**

- > Éviter de faire passer les chemins piétonniers dans le stationnement ;
- > Encadrer clairement le stationnement ;
- > S'assurer que les chemins permettent la sécurité routière des piétons ;
- > Laisser un espace pour le kiosque maraîcher extérieur.

5) Secteur du stationnement Est :

Les commentaires formulés pour l'autre stationnement s'appliquent ici aussi. Ajoutons :

- **Visibilité :**

- > L'emplacement des quais de livraison, en plus de constituer une cachette potentielle, est questionnable vu la proximité des espaces de type « *kiss and drive* » et près de la halte de taxis.

Site de l'édicule

1) L'aire d'attente :

- Petit mur-rideau;
- Bancs et fenêtre placés dans un espace formant un creux;
- Peu de téléphones;
- Aire d'attente intérieure peu attrayante.

Toutefois :

- Le local du concierge est à proximité, assurant ainsi un certain achalandage des employés de soutien dans cette section, ce qui s'avère important puisque le poste du changeur n'est pas au niveau de la rue;
- Les portes-papillon permettent un meilleur accès pour les personnes chargées de paquets, les personnes avec des enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

2) Secteur des toilettes ;

- L'aménagement du couloir menant aux toilettes restreint la visibilité des gens qui circulent près de ces locaux;
- La visibilité est essentielle, compte tenu qu'en période de faible achalandage, les toilettes constituent des endroits privilégiés de cachette pour le harcèlement et les agressions.

3) Les aires de repos et le bureau du chef de station :

- Le bureau du chef de station est vitré sur 3 côtés et possède une porte donnant sur le quai Nord, ce qui est très bon pour la surveillance de l'ensemble du site;
- L'aire de repos des chauffeurs est vitrée (sans teint) sur un côté.

Le plan final

Présentation du projet

Tout en atteignant les objectifs du programme initial, de nombreuses modifications ont été appliquées au plan original, suite aux démarches de concertation avec le milieu. Les principaux ajustements se retrouvent dans les éléments suivants :

- L'entrée du site près du stationnement des véhicules du chef d'opération et du changeur (Sud-Ouest);
- Le secteur des travaux publics de la Ville et de l'entrée du stationnement du HLM;
- L'édicule en tant que tel;
- Les stationnements Est et Ouest;
- Les quais de livraison;
- Les voies piétonnières menant à la station et passant par ces stationnements;
- Le marquage architectural;
- L'éclairage;
- La végétation.

Il faut rappeler que, s'il n'est pas possible d'intervenir sur un point précis présentant des défaillances à un des principes pour la sécurité des personnes, il faut contrebalancer par des interventions plus soutenues sur les autres principes. Par exemple, si l'on ne peut réduire un problème de champ de vision obstrué dans un espace précis, il faut ajuster l'éclairage en conséquence, favoriser l'achalandage et améliorer la surveillance formelle. Il faut considérer le site comme un tout où chaque élément est en relation avec les autres.

Regardons plus précisément le plan final en fonction des principes d'aménagement sécuritaire qui ont été rencontrés.

1a) Secteur du quai Est:

- **Signalisation:**
 - > Les circuits d'autobus et leur horaire sont indiqués à chaque arrêt;
 - > Les noms de rues sont signalés;
 - > Le marquage architectural des voies de circulation facilite l'orientation.
- **Visibilité:**
 - > L'écran vitré, adjacent à la marquise, qui sépare le quai d'autobus (Est) de l'édifice de HLM Saint-Vallier, offre un écran sonore, tout en permettant une perméabilité visuelle nécessaire au bien-être des résidents dont les balcons et les fenêtres donnent sur le site, et en assurant une surveillance naturelle des usagers du transport en commun;

- > L'éclairage, à même la structure de la marquise et près des espaces de stationnement temporaire des autobus, est d'intensité d'au moins 20 lux;
- > La végétation entre le HLM et la marquise est modifiée en hauteur et en densité, afin de ne pas créer un obstacle visuel trop important;
- > La clôture architecturale et la végétation sur le talus seront disposées de façon à ne pas limiter la visibilité inter-quais.

- **Secours :**

- > Une caméra permettrait une surveillance formelle plus constante;
- > Des téléphones sont accessibles.

- **Aménagement :**

- > La marquise vitrée, transparente, protège le quai des intempéries;
- > Le mobilier urbain (bancs, poubelles) favorise le confort;
- > Le design de la marquise est agréable et fonctionnel.

1b) Zone de l'espace commun (HLM, STM, Ville de Montréal) :

- **Signalisation :**

- > Indication de la voie prioritaire aux piétons.

- **Visibilité :**

- > Éclairage additionnel pour l'entrée du garage du HLM;
- > Clôture interdisant l'accès sur le terrain du HLM (bordure de terrain entre l'écran vitré et le bâtiment);
- > L'entrée des garages extérieurs du service des travaux publics est visible.

- **Secours :**

- > L'édicule (téléphones, surveillant) est à moins de 25 mètres;
- > Le bureau vitré du chef de station donne sur cette portion du site et assure visibilité des usagers et secours possibles.

- **Aménagement :**

- > Une voie prioritaire pour les piétons assure une certaine sécurité routière dans cette portion très passante (piétons et autobus) du site.

2a) Secteur de l'entrée Saint-Denis Sud :

- **Signalisation :**

- > L'entrée du site est indiquée;
- > L'allée est mieux marquée architecturalement.

- **Visibilité :**

- > Éclairage adéquat;
- > La végétation et la clôture qui bordent l'allée ne nuisent pas à la visibilité.

- **Aménagement:**

- > Une clôture encadre le site et évite des débordement inopportuns en provenance de la rue Saint-Denis. Cette clôture est constituée de barrotins ronds qui évitent l'effet persienne nuisant à la visibilité. En effet, les barrotins ronds permettent aux automobilistes qui roulent en voiture de bien voir le site, ce qui n'est pas le cas avec des barrotins plats qui donnent, dans les mêmes conditions, l'effet d'une palissade opaque. Une clôture du même type borde l'allée piétonnière.

2b) Secteur Saint-Denis Sud (stationnement des voitures de service):

- **Visibilité:**

- > La végétation ne nuit pas à la visibilité du site de la rue et vice versa;
- > L'espace entourant les deux places de stationnement ne constitue pas une cachette, grâce à une végétation adéquate, à l'éclairage suffisant, sans zone d'ombre, et à une clôture. Cet espace est vu de la rue et du quai Sud-Est.

- **Aménagement:**

- > Une végétation adéquate met en valeur cet espace résiduel et ajoute une touche de verdure à cet espace bétonné.

3a) Secteur du quai près de l'édicule (section du chemin piétonnier):

- **Signalisation:**

- > Allée bien marquée au niveau architectural;
- > Panneau d'indication pour l'entrée de la station.

- **Visibilité:**

- > Éclairage suffisant;
- > Pas d'obstacle visuel;
- > Large champ de vision;
- > Visibilité sur le stationnement et sur l'espace des autobus.

- **Achalandage:**

- > Soutenu aux heures d'ouverture.

- **Secours:**

- > Porte d'entrée pour l'édicule à moins de 25 mètres de la rue.

- **Aménagement:**

- > Allée piétonnière encadrée par une clôture qui la sépare du stationnement Ouest et de la section de mouvement des autobus, tout en permettant une perméabilité visuelle sur ces deux espaces (et, donc, une surveillance naturelle).

3b) Secteur du quai près de l'édicule (section Ouest des voies d'autobus):

- **Visibilité:**

- > La végétation met en valeur les espaces de cette section sans nuire à la visibilité;
- > Il n'y a pas de large obstacle visuel limitant le champ de vision;
- > La clôture architecturale et la végétation sur le talus central permettent quand même une bonne visibilité entre les deux quais;
- > La rue Saint-Denis et l'allée piétonne menant à l'édicule restent visibles;
- > Éclairage adéquat près du talus de la boucle de virage.

- **Secours:**

- > L'entrée de l'édicule est à moins de 25 mètres.

- **Aménagement:**

- > Voie de circulation pour autobus seulement;
- > La clôture architecturale assure aussi une certaine sécurité routière des piétons qui doivent alors traverser aux endroits prévus à cette fin.

3c) Secteur du quai près de l'édicule (quai Nord):

- **Signalisation:**

- > Une carte du réseau de transport en commun est affichée;
- > Les circuits et les horaires des autobus sont indiqués.

- **Visibilité:**

- > L'éclairage, à même la structure de la marquise, est d'intensité d'au moins 20 lux;
- > Le bureau vitré sur 3 côtés permet au chef de station d'assurer une certaine surveillance sur le site;
- > La salle des employés est vitrée et donne sur le quai jouxtant l'édicule, ce qui assure aussi une certaine surveillance;
- > Pas d'obstacle visuel significatif sur le quai.

- **Achalandage:**

- > C'est l'endroit le plus achalandé sur la portion extérieure de la station de métro.

- **Secours:**

- > L'entrée de l'édicule est juste à côté;
- > Un chef de station est présent sur le site;
- > Des téléphones sont disponibles.

- **Aménagement:**

- > Une marquise vitrée, de design agréable, protège les usagers des précipitations;
- > L'ensemble du site est réaménagé pour former un ensemble architectural intéressant et fonctionnel.

4a) Le stationnement (Ouest)

- **Signalisation :**

- > Stationnement bien encadré architecturalement.

- **Visibilité :**

- > La baie vitrée de l'édicule permet une bonne visibilité des gens qui circulent dans le stationnement;
 - > Surveillance naturelle réciproque des personnes de la rue et du stationnement;
 - > Pas d'obstacle visuel important.

- **Achalandage :**

- > La présence d'autres usages à proximité (allée piétonnière, édicule, rues) assure un certain achalandage et une surveillance naturelle.

- **Aménagement :**

- > L'entrée donne sur le boulevard Rosemont;
 - > La ségrégation des usages à petite échelle permet, dans ce cas-ci, de mieux encadrer ces usages (usage de stationnement, usage de circulation piétonnière, etc.);
 - > Le stationnement demeure facilement accessible.

4b) Le stationnement (Est)

- Idem du précédent;
- Le kiosque maraîcher est près de l'entrée et permet une surveillance naturelle sur le stationnement et de l'allée;
- Une haie de rosiers de moins de 1,5 mètre bordera le stationnement.

5) Espace de taxis et de « *kiss and drive* »

- **Signalisation :**

- > Ces sections seront signalisées adéquatement.

- **Visibilité :**

- > Les taxis assurent une certaine surveillance naturelle des zones à proximité.

- **Aménagement :**

- > L'entrée de l'aire « *kiss and drive* » se fait par la rue Saint-Vallier, ce qui donne un maximum d'espace pour les arrêts d'autobus sur Rosemont.



6.1.7 > Jeu : Un, deux, trois, plan !

La fiche de travail pour les exercices sur les projets urbains se trouve également dans la trousse des participantEs

Durée : 50 minutes

Station de métro Rosemont et projet urbain

Travail en petits groupes (mixité de formation, de sexe et d'organismes) :

- Une partie des groupes analyse les plans de la première version du projet de rénovation de la station de métro Rosemont. Chaque équipe analyse le site selon tous les principes et, ensuite, présente en grand groupe un seul principe ;
- Une autre partie des groupes analyse les plans de la version finale du projet de rénovation et suit la même méthode ;
- Une autre partie des groupes analyse les plans du projet urbain ;
- On peut aussi faire travailler les participantEs sur la première version du projet seulement et, ensuite, leur présenter la version finale, commentée par le formateur-la formatrice, en grand groupe.

Consignes

- Les participantEs sont diviséEs en équipes. Chaque équipe nomme un secrétaire qui notera les commentaires sur la feuille de travail prévue à cette fin ;
- Chaque équipe reçoit des plans et on s'assure d'avoir les fiches de travail ;
- Pour consigne supplémentaire, voir fiche de travail à la page suivante.

Fiche de travail pour les exercices sur les projets urbains

Étapes

- 1) Avez-vous des plans, des coupes ou des élévations du projet ? Avez-vous un plan d'ensemble du projet ?

- 2) Grâce aux documents fournis, identifiez les différents usages des lieux (pièces, sections).

- 3) Effectuez le repérage des éléments suivants :
 - Les éléments de visibilité ;
 - > Éclairage ;
 - > Fenêtre ;
 - > Champ de vision.

 - Les éléments qui permettent les déplacements :
 - > Porte et entrée ;
 - > Couloir ;
 - > Place ;
 - > Aire de circulation.

 - Les éléments qui favorisent la surveillance :
 - > Porte et fenêtre ;
 - > Autre activité à proximité ;
 - > Surveillance formelle.

- 4) Prenez le temps qu'il faut pour comprendre les éléments visuels du plan et des coupes. N'hésitez pas à demander des précisions à la personne responsable.

- 5) Analysez le plan et les coupes en fonction des six principes d'aménagement sécuritaire. Utilisez la grille à la page suivante.

<p>Nom du lieu urbain :</p> <p>Problématique :</p>		
Problème		
Diagnostic	Solution	Principes
		<p>1. Savoir où l'on est et où l'on va</p>
		<p>2. Voir et être vue</p>
		<p>3. Entendre et être entendue</p>

<p>Nom du lieu urbain :</p> <p>Problématique :</p>		
Problème		
Diagnostic	Solution	Principes
		<p>4. Pouvoir s'échapper et obtenir du secours</p>
		<p>5. Vivre dans un environnement propre et accueillant</p>
		<p>6. Agir ensemble</p>

6.2 > Projet urbain : Tunnel Georges-Vanier / Du Fort

Durée : 50 minutes (simultanément à l'exercice précédent)

6.2.1 > Résultats du diagnostic sur de sécurité au Tunnel Georges-Vanier / Du Fort

Rappel des principes d'aménagement sécuritaire

- 1) La signalisation et l'orientation (savoir où l'on est et où l'on va);
- 2) La visibilité (voir et être vue);
- 3) L'achalandage (vivre dans des lieux animés);
- 4) La surveillance formelle (obtenir du secours);
- 5) L'aménagement et l'entretien (vivre dans un milieu accueillant et propre).

Plan d'ensemble

- **Signalisation :**
 - > Le tunnel est indiqué, de même que quelques rues sur lesquelles il débouche;
 - > Les autres voies possibles d'accès au tunnel ne sont pas indiquées.
- **Visibilité :**
 - > Les pourtours de l'entrée Sud du tunnel sont faiblement éclairés;
 - > L'entrée Sud du tunnel est sous la voie rapide, et présente donc une visibilité relativement faible. Outre l'éclairage déficient, les principaux obstacles visuels sont les colonnes de soutien de la voie rapide et la dénivellation importante de la Falaise Saint-Jacques;
 - > Dans la portion Sud, des cachettes sont facilement aménageables dans les broussailles, ainsi que dans les camions et conteneurs. Comme le tunnel est un espace à déplacement prévisible, le risque est augmenté par la présence de cachettes potentielles situées à moins de 100 mètres;
 - > Au Nord, le tunnel débouche à côté du Centre canadien d'architecture. La visibilité y est moins problématique en termes d'éclairage, mais des cachettes sont possibles derrière la haie, dans le parc donnant sur René-Lévesque et sur le terrain adjacent d'une communauté religieuse;
 - > De façon générale, les entrées Nord et Sud sont visibles mais sur peu de mètres.
- **Achalandage :**
 - > Il y a peu d'achalandage, surtout dans la partie Sud, ce qui augmente le risque d'agression. Les édifices résidentiels sont à plusieurs mètres et la rue Saint-Antoine est à fort débit (type boulevard). La situation est similaire au Nord, bien qu'il semble y avoir plus de circulation piétonne (en raison de la présence des rues Sainte-Catherine et René-Lévesque). Toutefois, ce secteur du boulevard René-Lévesque connaît un achalandage variable selon les heures. Notons la présence du Musée d'architecture, d'un parc et du terrain d'une communauté religieuse, qui affecte la densité de l'achalandage.

- **Surveillance Formelle :**

- > Il n'y a pas de surveillance formelle et les patrouilles de police ne sont pas assez fréquentes, compte tenu du potentiel de risque de cette infrastructure;
- > On peut obtenir du secours dans les maisons des alentours. Il y a de rares commerces;
- > Il n'y a pas de téléphone d'urgence aux abords du tunnel;
- > Il y a une caméra plus ou moins visible près de l'entrée du tunnel Du Fort;
- > Le bruit de la circulation automobile limite l'écoute des appels à l'aide.

- **Aménagement :**

- > Cette infrastructure est problématique en soi : construite en pente, trop longue, sans autre voie au milieu (selon les configurations, cette option peut être encore plus problématique, car elle facilite l'arrivée et la fuite des agresseurs);
- > Des graffitis sont présents près du tunnel.

Plans et coupes

- **Signalisation :**

- > Au milieu du tunnel, il n'y a pas d'indication des rues sur lesquelles débouchent les entrées de cette infrastructure.

- **Visibilité :**

- > L'éclairage doit être maintenu entre 15 et 20 lux au minimum;
- > Les murs intérieurs du tunnel pourraient être de couleur pâle, afin d'y réfléchir la lumière et d'en améliorer la visibilité;
- > L'éclairage est uniforme, sans zone d'ombre créée par des poutres;
- > Les éléments d'éclairage des luminaires sont dans des bulbes protégés contre le vandalisme;
- > Il y a une séparation visuelle entre les différents types de circulation (véhicules, piétons) et les niveaux où ils prendront place. La visibilité des piétons par les personnes prenant place dans les véhicules est faible, à cause de la dénivellation entre les deux voies (environ 2 mètres) et de l'angle convexe du tunnel;
- > La géométrie longitudinale de la voie piétonne, formant une ligne droite, contribue à la visibilité;
- > Le couloir menant à la sortie par l'édicule du boulevard René-Lévesque est marqué de coins abrupts qui limitent la visibilité.

- **Achalandage :**

- > L'achalandage du tunnel est variable selon les moments de la journée et du soir;
- > Il arrive que certains utilisateurs se servent du tunnel pour des activités de prostitution et de vente de drogue.

- **Surveillance formelle :**

- > Il n'y a pas de téléphone d'urgence dans le tunnel;
- > Le bruit de la circulation automobile limite l'écoute des appels à l'aide;
- > Les patrouilles à pied sont peu fréquentes.

- **Aménagement :**

- > Les piétons disposent d'un espace de circulation d'environ 3 mètres de large sur 3,5 mètres de hauteur. Idéalement, il devrait être d'au moins 4,5 mètres de large ;
- > Le couloir menant à la sortie par l'édicule du boulevard René-Lévesque est marqué de coins abrupts. Un miroir d'angle de pleine longueur doit être installé, car, dans les tunnels, les petits miroirs d'angle sont peu efficaces ;
- > De nombreux graffitis colorent les murs du tunnel.

Fiche de travail pour les exercices sur les projets urbains

Étapes

- 1) Avez-vous des plans, des coupes ou des élévations du projet ? Avez-vous un plan d'ensemble du projet ?
- 2) Grâce aux documents fournis, identifiez les différents usages des lieux (pièces, sections).
- 3) Effectuez le repérage des éléments suivants :
 - Les éléments de visibilité :
 - > Éclairage ;
 - > Fenêtre ;
 - > Champ de vision.
 - Les éléments qui permettent les déplacements :
 - > Porte et entrée ;
 - > Couloir ;
 - > Place ;
 - > Aire de circulation.
 - Les éléments qui favorisent la surveillance :
 - > Porte et fenêtre ;
 - > Autre activité à proximité ;
 - > Surveillance formelle.
- 4) Prenez le temps qu'il faut pour comprendre les éléments visuels du plan et des coupes. N'hésitez pas à demander des précisions à la personne responsable.
- 5) Analysez le plan et les coupes en fonction des six principes d'aménagement sécuritaire. Utilisez la grille à la page suivante.

<p>Nom du lieu urbain :</p> <p>Problématique :</p>		
Problème		
Diagnostic	Solution	Principes
		<p>1. Savoir où l'on est et où l'on va</p>
		<p>2. Voir et être vue</p>
		<p>3. Entendre et être entendue</p>

<p>Nom du lieu urbain :</p> <p>Problématique :</p>		
Problème		
Diagnostic	Solution	Principes
		<p>4. Pouvoir s'échapper et obtenir du secours</p>
		<p>5. Vivre dans un environnement propre et accueillant</p>
		<p>6. Agir ensemble</p>

Conclusion

Conclusion

Durée: 30 minutes

Mise en commun des réflexions sur l'aménagement sécuritaire

Durée: 20 minutes

Quelques suggestions pour ouvrir la discussion :

- Ressentez-vous plus d'insécurité depuis que vous voyez mieux les risques potentiels que recèle l'environnement urbain face à la criminalité et aux agressions ?
- Est-ce que la formation vous conduit à voir la sécurité urbaine de façon différente ? La sécurité des femmes ?
- Est-ce que la formation vous amène à considérer les lieux urbains sous un autre angle, de façon différente ?
- Vous sentez-vous plus outilléE ou au contraire plus démuniE pour diagnostiquer les problèmes de sécurité et proposer des solutions lors d'interventions en aménagement sécuritaire ?
- Comment allez-vous appliquer le contenu de la formation ?
- Allez-vous faire les choses différemment dans votre pratique professionnelle maintenant ?
- Avez-vous des commentaires à faire sur la formation d'aujourd'hui ?

Questionnaire individuel d'évaluation (fiche suivante)

Durée: 10 minutes

Fiche d'évaluation

Formation en l'aménagement sécuritaire

Date: _____

1. Profil

a. Avant de vous présenter à cette formation, quelles étaient vos connaissances en aménagement sécuritaire ?

- Très bonne Moyenne Bonne Aucune connaissance

b. Dans quel domaine travaillez-vous ?

2. Objectifs généraux de la formation

a. Au début de la formation, les objectifs ont été bien présentés.

- Accord total Accord Désaccord Désaccord complet

b. Dans l'ensemble, croyez-vous que les présentations ont répondu aux objectifs présentés ?

- Accord total Accord Désaccord Désaccord complet

c. Avez-vous eu suffisamment l'occasion de participer aux échanges au cours de la formation ?

- Accord total Accord Désaccord Désaccord complet

d. Recommanderiez-vous cette formation à quelqu'un de votre milieu travail ?

- Accord total Accord Désaccord Désaccord complet

Commentaires sur le contenu et les exercices :

3. Contenu des exposés et des exercices

Pour les prochaines questions, veuillez indiquer votre degré de satisfaction sur une échelle de 1 à 5 (**1 = très satisfaisant** et **5 = complètement insatisfaisant**), en lien avec chaque élément.).

- a. La présentation dans son ensemble
- b. Sensibilisation à la problématique de la sécurité des femmes en ville
- c. Exercice sur les principales composantes de la sécurité des personnes
- d. Familiarisation aux 6 principes d'aménagement sécuritaire
- e. Exercice avec photos de sites « insécurisants »
- f. Familiarisation aux principaux termes utilisés en aménagement
- g. Capacité à reconnaître les informations contenues dans un plan
- h. Jeu sur les codes visuels des plans d'aménagement
- i. Capacité à établir le diagnostic d'un site en observant un plan
- j. Exercice sur le projet urbain 1
- k. Exercice sur le projet urbain 2

Commentaires sur les objectifs généraux :

4. Animation et outils pédagogiques

Pour les prochaines questions, veuillez noter chaque énoncé sur une échelle de 1 à 5 (**1 = complètement en accord** et **5 = complètement en désaccord**).

- a. La présentation a été faite avec clarté et pertinence par l'animatrice
- b. La présentation électronique permettait de bien comprendre les thèmes
- c. Le matériel visuel et les documents étaient clairs
- d. Le matériel visuel et les documents étaient pertinents
- e. Les exercices proposés étaient pertinents
- f. Il y avait un bon équilibre entre le théorique et le pratique
- g. Le temps réservé pour la discussion et l'échange était suffisant
- h. Le temps alloué aux questions était suffisant
- i. L'horaire de la journée est adéquat

Commentaires sur le contenu et les exercices :

Commentaires généraux

a. Y a-t-il des éléments ou aspects que vous avez particulièrement appréciés ?

b. Y a-t-il des éléments ou aspects qui vous ont particulièrement déplu ?

c. Y a-t-il des éléments sur lesquels on devrait insister davantage ?

d. Y a-t-il des éléments sur lesquels on devrait insister moins ?

Autres commentaires

**Merci beaucoup d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire.
Tous vos commentaires sont forts appréciés !**



Références

Pour en savoir plus

- Belleau, J. & Noël, L. *Guide des formatrices et formateurs. Formation intersectorielle sur la sécurité des femmes «De la dépendance à l'autonomie»*. Montréal: Table de concertation en matière de violence conjugale, Comité d'action femmes et sécurité urbaine, Table de concertation en matière d'agression à caractère sexuel - Région de Montréal. 2001.
- Comité d'action femmes et sécurité urbaine, 1994. *Agir pour une ville sans peur: actes du forum*. Montréal: CAFSU.
- Comité d'action femmes et sécurité urbaine, 2001. *Répertoire des activités montréalaises. Agir ensemble pour la sécurité des femmes*. Montréal: CAFSU.
- Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie, 1999. *Sécurité dans les milieux de vie. Pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et des familles*.
- Coutras Jacqueline, 1996. *Crise urbaine et espaces sexués*. Armand Colin, Paris.
- Greed Clara H., 1994. *Women and Planning: Creating Gendered Realities*. Routledge, London.
- Keyser Rita. 1994. *Guide d'aménagement sécuritaire des ensembles résidentiels*. Montréal: Ville de Montréal (Comité Femmes et ville et Service de l'habitation et du développement urbain).
- *J'accuse la peur*. Actes de la Conférence montréalaise sur les femmes et la sécurité urbaine, 30 mars 1992. Secrétariat d'État (Programme promotion de la femme) et Tandem Montréal.
- Jacob, J., 1961. *The Death and Life of Great American Cities*. Random House, New York.
- Laberge Paul, 1994. *Grille d'aménagement des ponts et tunnels*. Montréal: Ville de Montréal (Service du génie).
- Lahaise Marie-Dominique, 1993. *Sécurité des usagères, proposition pour un aménagement sécuritaire des arrêts d'autobus pour la STCUM*. Copie préliminaire.
- Lahaise Marie-Dominique, 1994. *Étudier et travailler en paix, la sécurité dans la future école des HEC*. Rapport pour la direction des HEC.
- Michaud, Anne & Chappaz, Michèle, 2001. Boîte à outils du CAFSU. *De la dépendance à l'autonomie*. Montréal: CAFSU.
- Michaud Anne et al., 1993. *Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville*. Montréal: Ville de Montréal (Femmes et ville SLDC).

- Napier, Mark et al., 1998. *Environmental Design for Safer Communities in South Africa* : CSIR Publications, Pretoria.
- Newman Oscar, 1972. *Defensible Space* : The Macmillan Company, New York.
- Oc, Taner & Tiesdell, Steven, 1997. *Safer City Centres, Reviving the Public Realm*. Paul Chapman Publishing, London.
- Paquin, Sophie, 2002. *Pour un environnement urbain sécuritaire: Guide d'aménagement*, Montréal: Ville de Montréal (programme Femmes et ville).
- Paquin, Sophie, 1998. *Pour un quartier plus sûr. Les interventions en matière d'aménagement sécuritaire du Comité femmes et sécurité de la Petite Patrie*. Rapport pour le Comité femmes et sécurité de la Petite Patrie.
- Paquin, Sophie, 1996. *Le sentiment d'insécurité en milieu urbain: quelques approches théoriques*, Montréal: Ville de Montréal - programme Femmes et ville).
- Sykes, Jane et al , 1979. *Designing against Vandalism*. Design Council., London.
- Tremblay, Sylvie, 1994. *Guide d'aménagement sécuritaire des stationnements*. Montréal: Ville de Montréal (Comité Femmes et ville et Service de l'habitation et du développement urbain).
- Wekerle, Gerda R.. & Whitzman, Carolyn, 1995. *Safe Cities, guidelines for planning, design, and management*: Van Nostrand Reinhold, New York.

Annexe 1

Déclaration de Montréal sur la sécurité des femmes



Source : 1^{er} Séminaire international sur la sécurité des femmes : Tisser les liens
[www.femmesetvilles.org]

Déclaration de Montréal sur la sécurité des femmes

Nous, femmes et hommes, dans toute notre diversité, réunis à Montréal à l'occasion du 1^{er} Séminaire International sur la sécurité des femmes, du 9 au 11 mai 2002,

ReprésentantEs de groupes de femmes, d'organismes communautaires et non-gouvernementaux, de villes et municipalités, de services de police, d'instances gouvernementales, du milieu de la recherche, de réseaux internationaux et d'agences des Nations unies, provenant de cinq continents, 27 pays et 55 villes et municipalités,

Nous faisons appel à la communauté internationale pour passer à l'action, suite aux recommandations des Conférences de Beijing 1995 (la quatrième conférence mondiale des femmes), Istanbul 1996 (le Sommet des villes Habitat 11), Johannesburg 1998 (Construire des partenariats pour la prévention du crime et la sécurité communautaire), et Naples 2000 (Forum sur la sécurité et la démocratie).

Attendu que :

Un légitime sentiment d'insécurité et les diverses formes de violence faite aux femmes représentent pour toutes les femmes un obstacle majeur à l'exercice de leur liberté et à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes ;

Les effets de la violence faite aux femmes constituent un frein au développement des communautés et des sociétés à travers le monde.

Nous considérons que :

Les stratégies mises en place par les acteurs publics, communautaires et privés doivent mettre les femmes au centre de l'action et viser le renforcement des capacités d'action individuelles et collectives des femmes ;

Une approche concertée, le partenariat et la mise en commun des ressources sont des principes essentiels pour garantir l'efficacité des actions menées ;

La bonne gouvernance urbaine est un pré-requis au renforcement des capacités d'action des femmes. Ceci doit comprendre l'allocation de ressources adéquates aux groupes de femmes.

Le succès des initiatives traitant de la sécurité des femmes et de leur sentiment d'insécurité dépend de l'engagement des hommes et des femmes ;

Les solutions apportées par les femmes pour accroître leur sécurité et leur sentiment de sécurité profitent à l'ensemble de la population et contribuent, entre autres, à l'amélioration des espaces publics.

Nous en appelons :

Aux femmes

- Pour qu'elles se mobilisent et se fassent entendre sur les questions de violence et d'insécurité, en s'inspirant des actions réalisées par d'autres femmes à travers le monde;
- Pour qu'elles soutiennent les efforts visant la parité hommes-femmes dans les instances décisionnelles (pouvoirs locaux, police, etc.). Pour qu'elles soutiennent les femmes au pouvoir, afin que ces dernières demeurent imputables et fassent la promotion de l'égalité entre les sexes.

Aux hommes

- Pour qu'ils écoutent, accompagnent et soutiennent les femmes dans leur démarche vers l'autonomie et le renforcement de leurs capacités d'action. Pour qu'ils travaillent à la réduction de la violence des hommes;
- Pour qu'ils mobilisent les autres hommes (et garçons) et remettent en question les rôles sexuels traditionnels afin de prévenir la violence faite aux femmes et aux filles.

Aux groupes de femmes et organismes communautaires

- Pour qu'ils travaillent en partenariat avec l'ensemble des organismes concernés, en particulier les municipalités, afin d'assurer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les stratégies locales de prévention. Des efforts particuliers devraient être faits pour atteindre les femmes des communautés isolées;
- Pour qu'ils créent des réseaux d'échanges internationaux entre les collectivités locales.

Aux villes et municipalités

- Pour qu'elles mettent en place des politiques locales de sécurité et d'aménagement sécuritaire et développent des pratiques qui intègrent l'approche de genre. Pour qu'elles soutiennent les initiatives liées à la sécurité des femmes;
- Pour qu'elles favorisent un plus grand engagement des citoyennes, par exemple par leur participation à des marches exploratoires. Qu'elles développent des mécanismes formels de suivi des recommandations et de soutien aux initiatives;
- Pour qu'elles créent des mécanismes formels de participation des femmes dans le processus décisionnel de la gouvernance locale (comme éluEs, gestionnaires et citoyennes);
- Pour qu'elles octroient des financements municipaux pour l'égalité entre hommes et femmes, le développement communautaire et les programmes de lutte contre la pauvreté. Pour qu'elles assurent la transparence et l'imputabilité de l'administration municipale;
- Pour qu'elles développent la coopération internationale au niveau municipal, par des échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Aux services de police

- Pour qu'ils adoptent une approche préventive et non répressive vis-à-vis la violence et l'insécurité;
- Pour qu'ils travaillent à changer la culture organisationnelle de la police, par la mise en place de formations adéquates sur les causes et les effets de la violence et de l'insécurité sur les femmes. L'expérience des organisations de femmes et leurs témoignages devraient faire partie de ces formations;
- Pour qu'ils travaillent en partenariat afin de développer des stratégies axées sur la promotion de la sécurité des femmes et le renforcement de leurs capacités d'action;
- Pour qu'ils augmentent le nombre de femmes dans les forces policières.

Au milieu de l'éducation

- Pour qu'il développe des programmes contre la violence, sur les rapports entre les sexes et sur les droits de la personne, afin de permettre aux jeunes de remettre en question les stéréotypes et les attitudes touchant la violence à l'endroit des femmes;
- Pour qu'il donne une formation sur l'approche de genre aux enseignantEs;
- Pour qu'il encourage les marches exploratoires menées par des étudiantEs dans les écoles et leurs alentours;
- Pour qu'il mobilise les enfants et les adolescentes par des stratégies de renforcement des capacités d'action des femmes, comprenant l'autodéfense, visant à assurer une ville plus sûre pour tous.

Aux médias

- Pour qu'ils contribuent à la mobilisation locale et facilitent l'accès aux services visant à améliorer la sécurité des femmes;
- Pour qu'ils remettent en question les stéréotypes et les inégalités de genre à travers des campagnes d'information et de sensibilisation, incluant des études sur la réalité des femmes;
- Pour qu'ils fassent connaître et diffusent les meilleures pratiques en matière de sécurité des femmes;
- Pour qu'ils s'efforcent à réduire les reportages sensationnalistes.

Au milieu de la recherche

- Pour qu'il encourage la recherche sur la sécurité des femmes et l'intégration de l'approche de genre dans la prévention du crime, incluant le développement de méthodes d'enquête et d'outils d'évaluation adéquats;
- Pour qu'il contribue au développement et à l'évaluation de projets communautaires.

Au secteur privé

- Pour qu'il reconnaisse l'impact social et économique de la violence faite aux femmes et le fait que la prévention est efficace en termes de coûts et bénéfiques;
- Pour qu'il évalue l'impact de ses décisions sur la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes employées, clientes et consommatrices, en travaillant avec les syndicats, les groupes de femmes et les organismes communautaires, afin d'inclure ces questions sur les lieux de travail;
- Pour qu'il développe des partenariats avec les organisations locales et les municipalités et soutienne financièrement les initiatives pour la sécurité des femmes.

Aux gouvernements

- Pour qu'ils développent des politiques et des programmes visant à assurer l'autonomie financière des femmes, incluant le droit des femmes à la propriété foncière;
- Pour qu'ils intègrent l'approche de genre dans les programmes nationaux de prévention de la criminalité. Ceci en incluant l'allocation des ressources nécessaires au développement et au maintien de stratégies et d'initiatives touchant la sécurité des femmes et leur sentiment de sécurité. Pour qu'ils rendent compte des progrès accomplis;
- Pour qu'ils incluent l'approche de genre dans la formation des éluEs et des gestionnaires;
- Pour qu'ils soutiennent politiquement et financièrement les villes et les municipalités dans leurs efforts pour promouvoir la sécurité des femmes.

Aux réseaux internationaux et agences des Nations unies

- Pour qu'ils soutiennent et contribuent au développement, à la collecte, à l'adaptation, à la diffusion, ainsi qu'à la multiplication des outils d'intervention et des bonnes pratiques;
- Pour qu'ils renforcent l'accès aux outils informatiques et à l'assistance technique, particulièrement entre le Sud et le Nord;
- Pour qu'ils favorisent le développement durable, par les échanges et la coopération internationale, régionale, nationale et locale;
- Pour qu'ils soutiennent l'évaluation des progrès accomplis et la tenue de conférences régionales et internationales sur la sécurité des femmes.

[www.femmesetvilles.org]

Annexe 2

Des yeux tout le tour de la tête



J'accuse la peur. Actes de la Conférence montréalaise sur les femmes et la sécurité urbaine, 30 mars 1992. Secrétariat d'État (Programme promotion de la femme) et Tandem Montréal.

« Des yeux tout le tour de la tête ... »

Jeu de sensibilisation créé pour la conférence montréalaise sur les femmes et la sécurité urbaine « *J'accuse la peur* »

Le 30 mars 1992

Buts du jeu

Que toutes les personnes présentes, hommes et femmes, se sentent personnellement touchées par la réalité de la peur en ville ;

Que les hommes réalisent que des gestes « ordinaires » de leur part alimentent l'insécurité de bien des femmes ;

Que les hommes sachent à quel point l'évaluation des risques pour leur sécurité personnelle est une préoccupation quotidienne d'une majorité de femmes.

Présentation par l'animatrice

Nous allons faire ensemble un jeu intitulé « Des yeux tout le tour de la tête ». Je vous demande de vous lever et de fermer les yeux. Je vais présenter des situations inspirées de la vie quotidienne.

Si vous vous êtes déjà retrouvés dans une situation semblable à celle qui est présentée, vous vous asseyez et vous restez assis-e pour le reste du jeu.

Je précise que ce n'est pas un concours, il ne s'agit pas de rester debout le plus longtemps possible ou de s'asseoir le plus vite possible ! Concentrez-vous tout simplement pour voir si la situation décrite colle à votre expérience. Si c'est le cas, vous vous rasseyez tout simplement en continuant à garder les yeux fermés et à écouter les autres situations décrites.

Tout le monde est prêt ? Le voyage commence.

Mises en situations

- 1) Vous traversez un parc. Vous croisez une femme. Elle baisse les yeux en arrivant à votre hauteur.
- 2) Vous êtes seul-e dans un wagon de métro. Une femme arrive. Elle vous jette un oeil et va s'asseoir le plus loin possible.
- 3) C'est le soir. Vous marchez derrière une femme. À plusieurs reprises, elle jette un regard derrière elle.
- 4) Vous arrivez à votre auto dans le stationnement souterrain. Tout près, une femme est en train de déverrouiller les portes de son auto. En vous apercevant, elle se dépêche d'entrer dans son auto.

- 5) Sur une rue peu passante, un homme marche devant vous. Vous ajustez votre rythme de façon à rester derrière lui.
- 6) Quand vous prenez un taxi le soir, vous notez mentalement le numéro du chauffeur.
- 7) En tournant le coin, vous croisez une femme qui ne vous avait pas entendu venir. Elle sursaute en vous voyant.
- 8) Vous entrez dans un wagon de métro. Il y a un seul autre passager, un homme. Vous allez vous asseoir le plus loin possible.
- 9) Vous vous installez sur un banc de parc où il y a déjà une femme assise. Elle se lève et part.
- 10) Vous passez devant un cinéma porno. Vous essayez de faire comme si vous ne le voyiez pas.
- 11) Vous lisez au parc. Un inconnu vient s'asseoir sur le même banc. Vous pensez à changer de place.
- 12) Vous êtes seul-e dans l'ascenseur. Les portes s'ouvrent, une femme attend. En vous voyant, elle n'entre pas.
- 13) Vous êtes en vélo sur une piste cyclable isolée. Un cycliste arrive et reste derrière vous. Vous sortez de la piste pour rejoindre un secteur plus achalandé.
- 14) Vous vous engagez à pied sous un viaduc. À l'autre bout, une femme s'avance. En vous voyant, elle traverse de l'autre côté.
- 15) Les toilettes publiques sont à l'écart. Vous n'y allez pas.
- 16) Vous préférez garer votre auto sur la rue plutôt que dans un stationnement souterrain.
- 17) C'est une belle soirée d'été. Vous êtes en légère camisole. Il fait très chaud, mais vous mettez un veston avant de sortir.
- 18) Vous ne prenez jamais de taxi le soir.
- 19) Vous demeurez au rez-de-chaussée. Il a fait très chaud toute la journée. Mais pas question de laisser vos fenêtres ouvertes la nuit.
- 20) Vous arrivez dans un long couloir peu passant. Une femme marche devant vous. Elle accélère le pas.
- 21) Vous vous sentez mal à l'aise quand vous passez devant un groupe d'hommes qui vous lancent des regards appuyés.
- 22) Vous arrivez sur le quai du métro qui est presque désert. Vous vous dirigez vers une rangée de bancs où une femme seule est assise. Elle change de place.
- 23) En arrivant au travail, vous avez laissé votre auto dans le stationnement souterrain. Vous finissez plus tard que prévu. Vous laissez votre auto sur place et vous prenez un taxi.

- 24) Vous courez et vous dépassez une femme qui ne vous a pas entendu arriver. Elle fait un saut !
- 25) Vous préférez vous rallonger plutôt que de passer sous un viaduc ou à travers des terrains vagues.
- 26) Vous êtes seul-e à la maison. En prenant votre douche, vous tentez de chasser de votre esprit les images du film « Psychose »...
- 27) Sur une rue peu passante, vous marchez derrière une femme. Elle change de trottoir.
- 28) En arrivant à votre voiture, vous regardez toujours derrière la banquette avant d'ouvrir la portière.
- 29) Vous interpellez, sans la nommer, une amie qui roule en vélo. Elle continue sans même se retourner.
- 30) Vous allez au cinéma. Il y a peu de monde. Vous vous asseyez derrière une femme. Après vous avoir jeté un coup d'oeil, elle change de place.
- 31) Vous ne sortez jamais seul-e après 11 h le soir.

Conclusion

Vous avez toujours les yeux fermés. Respirez ! Revenez tranquillement ici même. Ouvrez les yeux.

Comme vous venez de le constater, les situations que je viens de vous présenter sont apparemment très « innocentes ». Pourtant, certaines situations ont fait jaillir en vous un sentiment de malaise, sinon de peur. Vous avez reconnu également certains comportements.

Ces exemples ne sont qu'un petit échantillon de l'ensemble des situations « ordinaires » où vous avez « des yeux tout le tour de la tête » quand vous vous promenez seul-e en ville.

Pour la plupart des femmes, se promener seule en ville signifie avoir ses antennes de protection bien déployées, à peu près tout le temps, à peu près partout. On n'a pas nécessairement peur tout le temps, mais on y pense souvent et on prend toutes sortes de moyens pour se sentir plus « sûres »...

La diversité et la quantité de situations « ordinaires » qui créent un malaise chez les femmes en ont peut-être surpris plus d'un. Certains d'entre vous sont-ils étonnés de constater que leur seule présence ou des gestes a priori non agressants, comme marcher derrière une femme, créent des malaises ou parfois même de la peur chez elles ?

Nous aurons l'occasion au cours de la Conférence de revenir sur ces « découvertes ». En attendant, nous espérons que le jeu « Des yeux tout le tour de la tête » vous aura troublé et que vous ferez de la sécurité des femmes en ville, une « question personnelle »...

Annexe 3

Mythes et préjugés : cherchez l'erreur !



Michaud, A. & Chappaz, M. pour le Comité d'action femmes et sécurité urbaine. *Fiche no 3*. Boîte à outils du CAFSU. Montréal : CAFSU. 2001.



Belleau, J. & Noël, L. *Guide des formatrices et formateurs. Formation intersectorielle sur la sécurité des femmes «De la dépendance à l'autonomie»*. Montréal : Table de concertation en matière de violence conjugale, Comité d'action femmes et sécurité urbaine, Table de concertation en matière d'agression à caractère sexuel - Région de Montréal. 2001.

Annexe 3

Les mythes et les préjugés sur l'insécurité des femmes en milieu urbain empêchent souvent les intervenants de saisir les causes et les enjeux réels liés à cette problématique. Ils influencent la nature de leurs actions. Les discours dominants sur la sécurité urbaine et la prévention du crime véhiculés par les institutions et les médias ont un impact certain sur l'opinion publique qui reprend à son compte les mythes et les préjugés. De nombreuses femmes intériorisent aussi ce discours, même s'il contredit la réalité qu'elles vivent quotidiennement face à la peur du crime, et occulte les conséquences de cette insécurité sur leur liberté d'être et de mouvement.

Il est donc essentiel de déconstruire ces mythes et préjugés, et de bien en saisir les impacts sur les femmes elles-mêmes et sur les actions posées par les divers intervenants publics et communautaires dans le domaine de la sécurité des femmes et de la prévention du crime en général.

On notera que plusieurs mythes et préjugés visent à démontrer que les femmes n'ont pas raison d'avoir peur. Paradoxalement, l'un des types d'intervention traditionnelle consiste à fournir aux femmes des listes de consignes à respecter pour éviter les agressions.

Consignes d'animation

Introduction

Présenter l'atelier par un petit exposé sur l'existence de mythes et de préjugés liés à l'insécurité des femmes.



Pour présenter cet exposé¹, consulter l'aide-mémoire *Mythes et préjugés sur l'insécurité des femmes en milieu urbain* (plus loin dans cet annexe).

1- Si nécessaire, définir les termes « faux raisonnement » et « préjugé », sur la base des aide-mémoire Faux raisonnement et Le préjugé.

Atelier

- Diviser les participantEs en 3 ou 4 ateliers (de 3 à 5 personnes par atelier).
- Chaque atelier aura à analyser un énoncé différent. Il y a un choix de 5 énoncés. Choisir les énoncés qui semblent pertinents, par exemple, selon le degré de compréhension des causes et conséquences de l'insécurité, l'expérience des participantEs en intervention en sécurité des femmes, etc.
- Lire à voix haute les 3 questions d'atelier (identiques pour tous les ateliers):
 - > Cet énoncé est problématique, pourquoi ?
 - > Selon cet énoncé, quelle est la place assignée aux femmes en ce qui touche leur sécurité ? Dans quels rôles se retrouvent-elles ?
 - > Selon cet énoncé, quels sont les rôles assignés aux intervenantEs qui travaillent en sécurité des femmes ?
- Distribuer les copies des énoncés à chaque atelier (une photocopie par participantE).
- Accorder aux participantEs des ateliers 15 minutes pour répondre aux questions, en fonction de leurs connaissances et de leurs expériences.
- Indiquer également que chaque atelier doit nommer unE porte-parole pour la mise en commun.
- Après 15 minutes, signaler aux participantEs en atelier qu'il faut conclure et reprendre la discussion de groupe pour la mise en commun.

Mise en commun : tour de table

Premier tour

- Chaque porte-parole d'atelier lit l'énoncé analysé dans son atelier ;
- Il présente ensuite un élément de réponse pour chacune des 3 questions.

Deuxième tour

- Demander aux porte-parole de compléter leur rapport d'atelier en présentant les autres éléments de réponse ;
- Inscrire, si désiré, les réponses au tableau ou sur des grandes feuilles.

Discussion

- Inviter les participantEs à compléter les rapports d'atelier et à exprimer leurs opinions sur les énoncés².

Conclusion

- Conclure la mise en commun par une récapitulation de l'analyse des 5 énoncés.
- Pour chaque énoncé, déposer l'acétate correspondant sur le rétroprojecteur. Insister surtout sur les 2 derniers éléments, *L'erreur* et *À l'avenir*.
- Présenter l'acétate du tableau synthèse « *Principales conséquences des faux raisonnements* ».

Principales conséquences des « faux » raisonnements

Femmes	IntervenantEs
<ul style="list-style-type: none">• Responsables et victimes des agressions• Invalidées et infantilisées : « C'est dans votre tête, ma p'tite madame ! »• Renforcement de l'insécurité, de l'isolement• Renforcement du manque d'estime et de confiance en soi• Sentiment de culpabilité	<ul style="list-style-type: none">• Convaincre les femmes qu'elles n'ont pas raison d'avoir peur• ExpertEs qui en savent plus, qui savent ce qui convient aux femmes• Informer les femmes des statistiques sur la baisse du taux de criminalité, sur la rareté des agressions (dans la rue, le soir, les stationnements intérieurs, etc.)• Donner des consignes aux femmes pour ne pas se faire voler ou agresser

2- Ce qui importe dans la discussion, ce n'est pas d'identifier ce qui est bien ou mal, mais de mieux comprendre les sources des mythes et des préjugés relatifs à l'insécurité des femmes qui influencent les intervenantEs. Ceci afin de mettre en évidence les conséquences négatives qu'ont ces mythes et préjugés sur les comportements des femmes et des intervenantEs. Ainsi, même si unE intervenantEs veut en principe renforcer l'autonomie des femmes, elle ou il pourrait au contraire accroître leur dépendance, leur isolement et leur impuissance en rapportant l'un ou l'autre des 5 énoncés.

Pour conclure l'exposé :

Les femmes sont placées dans des rôles qui renforcent leur isolement, leur dépendance, leur culpabilité et, finalement, leur responsabilité: *Je ne me sens pas comprise... C'est de ma faute si...*

Les intervenantEs sont placéEs dans un rôle d'expertE ou de protecteurE: *Je vais leur dire quoi faire parce qu'elles ont tort... qu'elles ne savent pas.*

Les préjugés sur l'insécurité des femmes ne favorisent pas l'autonomie des femmes, ni la responsabilisation de la société et des hommes face à ce phénomène.

Cela crée ou renforce un rapport paternaliste et inégal entre les intervenantEs et les femmes qui vivent de l'insécurité. Cela, même si les intervenantEs ont de bonnes intentions.

Vous pouvez également consulter

- La note *Oui, mais les hommes aussi ont peur...* à la suite de l'aide-mémoire: Les causes et conséquences de l'insécurité des femmes en milieu urbain;
- Aide mémoire *Mythes et préjugés sur l'insécurité des femmes en milieu urbain* (les « faux » raisonnements);
- Aide mémoire *Le préjugé.*

Distribuer aux participantEs une copie du tableau synthèse *Principales conséquences des faux raisonnements.*

Aide-mémoire

Mythes et préjugés sur l'insécurité des femmes en milieu urbain

(les faux raisonnements)



Source d'information : *Fiche no. 3* de la B0 du CAFSU

Introduction

(exposé au début de L'exercice *Cherchez l'erreur!*)

Les mythes et les préjugés liés à l'insécurité des femmes en milieu urbain empêchent souvent les intervenantEs de saisir les causes et les enjeux réels de cette problématique. Ils influencent la nature de leurs interventions.

Les discours dominants sur la sécurité urbaine et la prévention du crime sont retransmis par les institutions et les médias. Ils ont un impact certain sur l'opinion publique qui reprend à son compte ces mythes et préjugés.

Aussi, de nombreuses femmes intériorisent ce discours même s'il contredit leur réalité quotidienne en ce qui concerne leur peur du crime, et occulte les conséquences de cette insécurité sur leur liberté d'être et de mouvement.

Il est donc essentiel de déconstruire ces faux raisonnements sur l'insécurité des femmes. Il importe aussi de bien en saisir l'impact :

- sur les femmes elles-mêmes, individuellement et collectivement ;
- sur les actions posées par les divers intervenantEs publics et communautaires dans le domaine de la sécurité des femmes et de la prévention du crime en général.

Note complémentaire : Mythes et préjugés

L'examen des mythes et des préjugés sur l'insécurité des femmes peut susciter des malaises ou des résistances chez les intervenantEs qui n'ont jamais remis en question ces idées reçues ou qui sont d'accord avec celles-ci.

La formatrice ou le formateur et, par le fait même, les participantEs doivent prendre conscience que les préjugés sur la violence faite aux femmes et l'insécurité des femmes en milieu urbain sont fortement influencés par des valeurs et des intérêts spécifiques de personnes et de groupes qui détiennent le plus de pouvoir dans la société.

Ce qu'une personne ou un groupe croit normal et correct n'est pas nécessairement partagé par tout le monde : dans le cas des personnes ou groupes qui détiennent plus de pouvoir que d'autres, cela peut avoir pour conséquence la discrimination et la violence à l'égard des moins riches, moins puissants, etc.

Liste des énoncés des mythes et préjugés³

Énoncé no 1 :

Deux femmes sur 3 (60%) disent avoir peur de sortir seules le soir. Or, Montréal est une ville sécuritaire. Les femmes n'ont donc pas raison d'avoir peur.

Énoncé no 2 :

Le taux d'insécurité devrait baisser parallèlement à celui de la criminalité. Or, même si le taux de criminalité baisse, les femmes ne se sentent pas plus en sécurité. La peur des femmes n'est donc pas liée à des facteurs objectifs d'incidence de criminalité. Il faut leur faire prendre conscience du taux de criminalité pour qu'elles comprennent qu'elles n'ont pas raison d'avoir peur.

Énoncé no 3 :

Les femmes sont les principales victimes de vol à la tire dans le métro (vol de sacs à main et portemonnaie). Si elles se font voler, c'est parce qu'elles ne font pas attention et font preuve d'insouciance. Il faut donc leur enseigner comment se protéger pour ne pas subir ce type d'agression.

Énoncé no 4 :

La crainte des femmes âgées de sortir seules le soir n'est nullement justifiée, parce qu'elles ne sont que très rarement victimes d'agression dans les rues le soir.

Énoncé no 5 :

Les stationnements intérieurs sont les endroits où les femmes ont le plus peur de se faire agresser. Mais le taux de criminalité y est très faible. Les femmes n'ont donc pas raison d'avoir peur dans ces lieux.

3- Ne pas présenter ces énoncés avant d'aller en atelier, mais plutôt au fur et à mesure de la mise en commun.

Énoncé no 1:

Deux femmes sur 3 (60%) disent avoir peur de sortir seules le soir. Or, Montréal est une ville sécuritaire. Les femmes n'ont donc pas raison d'avoir peur.

Impact sur les femmes

- Les femmes sont responsables et victimes de leur propre insécurité: c'est dans leur tête, les femmes doivent être ramenées à la raison;
- Les femmes sont infantilisées;
- La société invalide le sentiment d'insécurité des femmes;
- Il en résulte un manque d'estime et de confiance en soi chez les filles et les femmes;
- Il en résulte la victimisation et l'isolement des filles et des femmes;
- C'est un discours « sur » les femmes qui font « l'objet » de l'énoncé.

Impact sur le rôle des intervenantEs

- Les intervenantEs doivent travailler à convaincre les femmes qu'elles n'ont pas raison d'avoir peur (en diffusant des statistiques sur la criminalité);
- Les intervenantEs sont les expertEs qui connaissent mieux que les femmes ce qu'elles devraient ressentir et doivent leur transmettre cette connaissance.

Argumentaire

On dit que Montréal est une ville sécuritaire en raison d'un taux de criminalité moins élevé que dans d'autres grandes villes nord-américaines. Le taux de criminalité est établi à partir des statistiques criminelles de la police. Mais environ 90 % des agressions commises contre les femmes ne sont pas signalées à la police (sauf les homicides qui le sont généralement).

Les statistiques ne peuvent donc pas refléter à elles seules la réalité de la violence que subissent les femmes. Les affirmations basées uniquement sur des statistiques criminelles masquent l'ampleur des manifestations de la violence faite aux femmes et déforment la réalité. Elles invalident la réalité des femmes qui n'est pas ou peu prise en compte dans les méthodes officielles de recensement du crime.

Compte tenu des limites des statistiques officielles sur la criminalité, il est nécessaire de trouver d'autres moyens de refléter avec plus de justesse la réalité de la violence faite aux femmes et son impact sur le sentiment de sécurité des femmes.

Parmi ces moyens, figurent des enquêtes spécifiques sur la victimisation des femmes, des rencontres publiques, des sondages, des groupes de discussion, des marches exploratoires, etc. Ces moyens permettent de recueillir des données auprès des femmes elles-mêmes, notamment parmi celles qui sont les plus touchées par la violence (femmes autochtones, handicapées, âgées, membres des communautés ethnoculturelles, etc.).

Ces méthodes d'enquête placent les femmes au coeur de l'intervention. La documentation des expériences des femmes devient la réalité à partir de laquelle les intervenantEs travaillent. La cueillette de données place les intervenantEs dans un rôle d'écoute et, par la suite, d'accompagnement.

En combinant les données d'enquêtes menées spécifiquement auprès des femmes avec des statistiques criminelles, il sera possible de tracer un portrait plus proche de la réalité et de mieux cibler les interventions.

Énoncé no 2:

Le taux d'insécurité devrait baisser parallèlement à celui de la criminalité. Or, même si le taux de criminalité baisse, les femmes ne se sentent pas plus en sécurité. La peur des femmes n'est donc pas liée à des facteurs objectifs d'incidence de criminalité. Il faut leur faire prendre conscience du taux de criminalité pour qu'elles comprennent qu'elles n'ont pas raison d'avoir peur.

Impact sur les femmes

- L'insécurité des femmes n'est pas liée à des facteurs objectifs comme le taux de criminalité ;
- Les femmes n'ont pas raison d'avoir peur. Le discours public invalide encore une fois la réalité de l'insécurité que ressentent les femmes.

Impact sur le rôle des intervenantEs

- Les intervenantEs doivent informer les femmes de la baisse du taux de criminalité et leur démontrer qu'elles devraient donc ressentir moins d'insécurité.

Argumentaire

Cet énoncé repose sur une conception mathématique du problème qui veut, par exemple, que 10 % de viols = 10 % de femmes qui craignent le viol.

Or, si une femme se fait agresser dans une rue où habitent 100 femmes et que tout le voisinage en parle, ce ne sont pas 1 % des femmes de cette rue qui ressentiront de l'insécurité, mais près de 100 %. En outre, il faut rajouter la peur des parents des deux sexes pour la sécurité de leur fille. Enfin, lorsque les médias font état de la disparition ou du meurtre d'une jeune fille, l'insécurité gagne un plus grand nombre de femmes et de familles.

Une agression sexuelle commise contre une femme exerce un contrôle social efficace sur les femmes en général. D'autre part, les femmes savent depuis l'enfance que la violence sexuelle existe. Cette menace potentielle est un des facteurs à la base du sentiment d'insécurité chez les filles et les femmes.

Énoncé no 3:

Les femmes sont les principales victimes de vol à la tire dans le métro (vol de sacs à main et portemonnaie). Si elles se font voler, c'est parce qu'elles ne font pas attention et font preuve d'insouciance. Il faut donc leur enseigner comment se protéger pour ne pas subir ce type d'agression.

Impact sur les femmes

- Les femmes sont responsables des agressions qu'elles subissent, à cause de leur comportement insouciant;
- Quand les femmes se font voler ou agresser, elles souffrent en plus d'un sentiment de culpabilité puisqu'elles se disent qu'elles auraient dû agir autrement pour prévenir l'incident.

Impact sur le rôle des intervenantEs

- Apprendre aux femmes les comportements qu'elles doivent adopter pour ne pas se faire voler;
- Élaborer des listes de consignes que les femmes devraient respecter;
- Enseigner aux femmes comment se comporter.

Argumentaire

Les femmes sont aux prises avec le paradoxe suivant: d'une part, elles n'ont pas raison d'avoir peur des agressions et des vols mais, d'autre part, elles doivent se protéger en suivant les consignes édictées. Or, si elles sont victimes d'une agression, on leur reprochera de ne pas avoir suivi les consignes de prévention.

La responsabilité du vol de sacs à main est attribuée aux femmes et non pas aux agresseurs ni à l'ensemble de la société (On pourrait, par exemple, faire une campagne qui décrirait le comportement des voleurs en invitant les gens à se sentir responsables de la sécurité d'autrui).

La stratégie des consignes de prévention dirigée uniquement vers les femmes peut augmenter leur isolement et leur sentiment de culpabilité plutôt que de leur faire sentir que l'ensemble de la collectivité est solidaire de la lutte aux agressions qu'elles subissent et à l'insécurité qui en découle.

Énoncé no 4:

La crainte des femmes âgées de sortir seules le soir n'est nullement justifiée parce qu'elles ne sont que très rarement victimes d'agression dans les rues le soir.

Impact sur les femmes

- Invalidation de l'insécurité des femmes âgées;
- Isolement accru puisqu'elles ne se sentent pas à l'aise d'en parler, de peur d'être jugées (C'est dans votre tête, vous n'êtes pas à risque);
- Infantilisation des femmes âgées (Voyons donc, ma petite madame, vous n'avez rien à craindre).

Impact sur le rôle des intervenantEs

- On doit expliquer aux femmes âgées qu'elles n'ont pas raison d'avoir peur en leur présentant des statistiques qui indiquent que les femmes âgées ne sont pas ou peu victimes d'agressions dans les rues le soir.

Argumentaire

En fait, les femmes âgées ne sortent pas ou peu le soir, et c'est pourquoi elles sont rarement agressées le soir.

L'insécurité des femmes âgées provient d'une vulnérabilité liée à l'âge, aux capacités physiques réduites, à l'isolement social et à l'écoute constante des médias de masse. Par exemple, lorsque les médias rapportent qu'une femme de 75 ans est assassinée chez elle par une bande de jeunes hommes, cette insécurité se transmet avec force aux femmes âgées qui vivent seules et qui sont rivées à leur téléviseur.

L'insécurité des femmes s'accroît avec l'âge et l'isolement: moins les femmes sortent de chez elles, plus elles s'isolent. Plus elles s'isolent, plus elles ont peur quand elles doivent sortir. Les femmes âgées sont d'ailleurs les principales utilisatrices des anxiolytiques (calmants), médicaments qui apaisent l'anxiété générée, entre autres, par leur isolement et leur sentiment d'insécurité.

Si on veut favoriser leur participation à la vie collective, on doit reconnaître et légitimer l'insécurité des femmes âgées. Les rencontres organisées avec les aînées doivent donc faire une grande place à l'écoute et au partage d'expériences entre les femmes qui peuvent s'apporter un soutien mutuel. Il importe aussi de sensibiliser le milieu de vie des femmes âgées à la réalité de l'insécurité qu'elles vivent et de son impact sur leur qualité de vie.

Énoncé no 5:

Les stationnements intérieurs sont les endroits où les femmes ont le plus peur de se faire agresser. Mais le taux de criminalité y est très faible. Les femmes n'ont donc pas raison d'avoir peur dans ces lieux.

Impact sur les femmes

- Invalidation du sentiment d'insécurité des femmes. La crainte n'est pas fondée sur des facteurs objectifs (les crimes signalés).

Impact sur le rôle des intervenantEs

- Les intervenantEs doivent faire savoir aux femmes que le taux d'agression dans les stationnements est faible et qu'elles n'ont donc pas raison d'avoir peur;
- L'intervenantE est l'expertE qui détient la connaissance et doit convaincre les femmes de l'objectivité des faits pour les rassurer.

Argumentaire

La reconnaissance de l'impact de ces facteurs sur le sentiment d'insécurité a donné lieu à l'élaboration d'un aménagement sécuritaire⁴ du point de vue des femmes. Cette intervention a pour but d'augmenter le sentiment de sécurité des citadines et de réduire les occasions d'agression.

⁴ Voir fiche 11 de la BO sur l'aménagement sécuritaire

Aide-mémoire : « faux » raisonnements

Interprétation partielle et partielle de la réalité

Partielle

Une situation s'explique notamment par des faits et des perceptions. Or, les faits et les perceptions peuvent être incomplets.

Les statistiques officielles ne disent pas tout. Elles ne prennent pas en compte des situations non signalées qui n'ont pas encore fait l'objet d'études approfondies.

La question de la sécurité des femmes en milieu urbain est une problématique relativement nouvelle qui vient d'être mise à jour. C'est donc une préoccupation récente. Ce ne sont pas encore tous les chercheurEs et intervenantEs qui ont le réflexe d'intégrer dans leurs analyses le point de vue des femmes qui vivent de l'insécurité en milieu urbain.

Partiale

Les faits et les données répertoriés ou étudiés sont aussi interprétés à la lumière de préjugés, d'idéologies, d'intérêts ou de positions de pouvoir. Les opinions sur le sentiment d'insécurité des femmes peuvent être teintées par des préjugés sur la violence faite aux femmes ou sur les femmes en général.

Notre pouvoir social et économique est proportionnel à notre pouvoir d'influence dans la société. C'est-à-dire que les préjugés ou intérêts spécifiques de personnes ou groupes puissants sont généralisés à l'ensemble de la société, alors qu'ils ne sont pas toujours représentatifs de l'ensemble.

Par exemple, un gouvernement ou une entreprise considère que, pour favoriser le développement économique d'une ville, il est préférable de présenter aux investisseurs une image de sécurité urbaine et de taire des faits exposés par des personnes ou des groupes qui n'ont pas autant de pouvoir qu'eux, notamment les femmes. Ainsi, pour conserver leur bonne image, le gouvernement ou l'entreprise hésitera à présenter le point de vue des femmes qui vivent l'insécurité et qui mettent en évidence des lieux ou des situations accentuant ce sentiment.

Aide-mémoire : le préjugé



Source d'information : NOËL, Lise et al., *Lutttes urbaines*. Session de formation sur les préjugés, Centre Saint-Pierre.

Nature du préjugé :

- Un jugement de valeur ;
- Une idée toute faite qui précède l'expérience d'une situation ou la rencontre d'une personne ;
- Un schéma de référence ;
- Une réaction conformiste ;
- Une hypothèse ou une suggestion non vérifiée ;
- Une attitude de dévaluation de ce que l'on ne connaît pas ;
- Le déplacement de nos propres frustrations sur un bouc émissaire ;
- Des peurs construites, une généralisation, un procès d'intention.

Actions du préjugé :

- Propose une vision à la fois déformée et incomplète de la réalité ;
- Est porteur de mépris et d'hostilité ;
- Réduit et simplifie la réalité ;
- Suppose une émotion négative qui risque de déboucher sur l'exclusion et la marginalisation ;
- S'incorpore aux normes pour ainsi renforcer la cohésion de groupe ;
- Maintient dans un état d'exclusion et de dépendance.

Origine des préjugés :

Ils sont partout dans la sphère humaine et sont véhiculés par :

- Le milieu, la communauté, la famille ;
- Les médias ;
- L'opinion publique ;
- L'éducation.

Une personne tend à choisir, parmi les messages offerts, ceux qui sont en accord avec ses propres opinions, valeurs, attitudes, etc.

Manifestations des préjugés :

- Négation du problème ;
- Réduction du problème ;
- Silence ;
- Refus d'accepter la différence ;
- Généralisation du problème ;
- Accusation ;
- Protection.

En résumé, le préjugé est un obstacle à l'intégration sociale.

Annexe 4

Une copie de toutes les diapositives